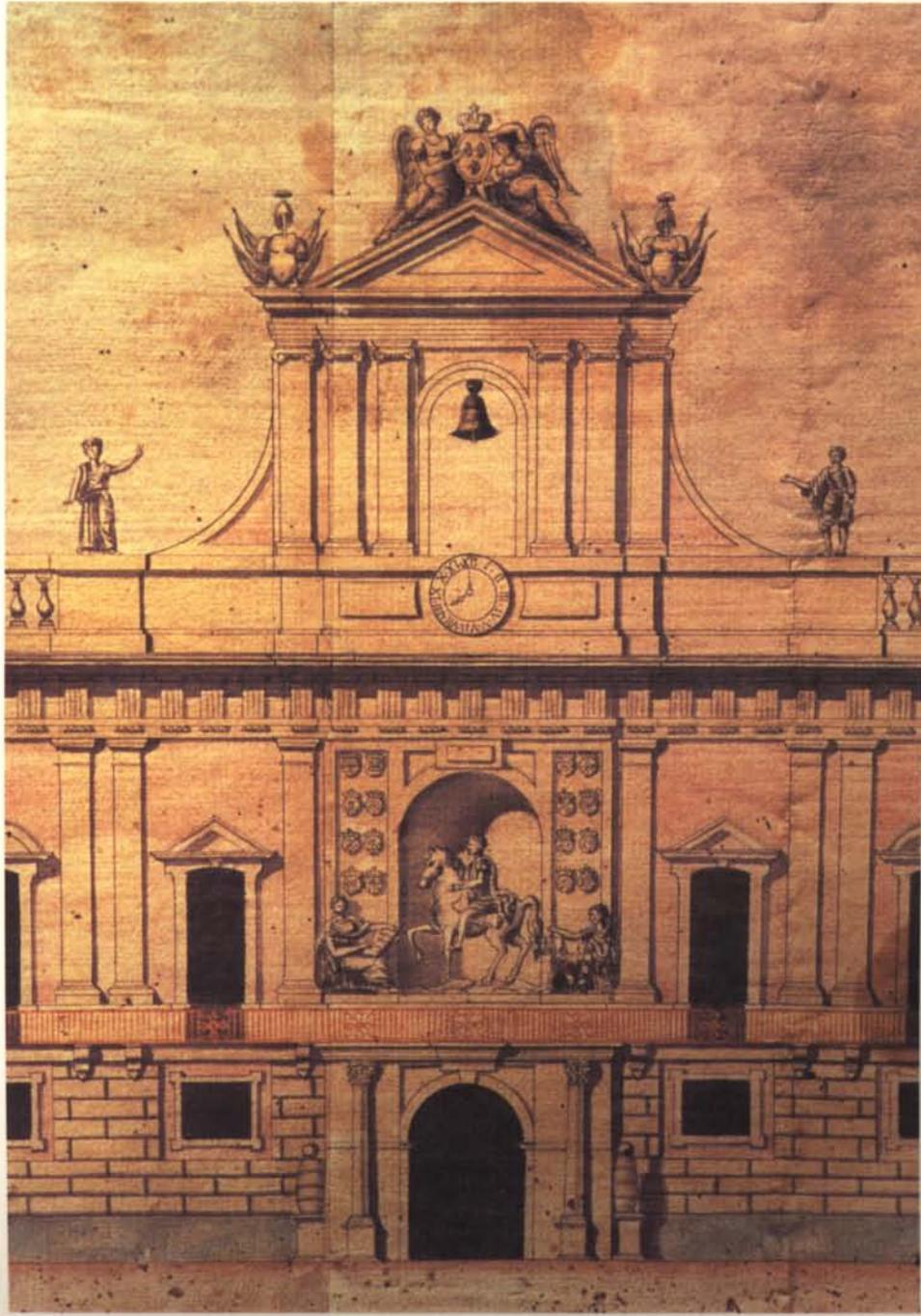


M É M O I R E S DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE



TOME LVII - 1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

MÉMOIRES
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU MIDI DE LA FRANCE

FONDÉE EN 1831 ET RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 10 NOVEMBRE 1850

TOME LVII

1997

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-GARONNE ET DU CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

TOULOUSE

HÔTEL D'ASSÉZAT

Place d'Assézat 31000 Toulouse

BULLETIN DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1996-1997

établi par Maurice SCHELLÈS

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1996

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Labrousse, Pradalier-Schlumberger, MM. l'abbé Baccrabère, Cabau, Catalo, le général Delpoux, Gérard, Hermet, Julien, Péaud-Lenoël, l'abbé Rocacher, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Delaplace, Napoléone, Pujalte, MM. Bertrand, Burroni, Manuel, Gillis, Pousthomis, membres correspondants.
Excusés : Mme Watin-Grandchamp, MM. Cranga, le Père Montagnes, Peyrusse, Richard, Tollon.

La séance se tient dans la salle nouvellement aménagée où se réunira désormais notre Compagnie. Le Président proclame l'ouverture de l'année académique 1996-1997 en se félicitant de cette réinstallation enfin effective après de longues années de négociations parfois très âpres. L'accès à notre salle des séances se fera comme aujourd'hui depuis le grand escalier de l'Hôtel d'Assézat, sous la surveillance du personnel de la Fondation Bemberg en attendant que soit réalisé le sas promis, dont les travaux devraient commencer dès que les crédits seront disponibles.

Le Président rappelle que si les espaces réservés à la bibliothèque, à la salle de lecture et au secrétariat se trouvent dans le bâtiment neuf, notre salle des séances a été réaménagée dans la partie historique de l'Hôtel. Dans celle-ci a été présentée une sélection d'œuvres de nos collections, nettoyées, restaurées et mises en place par l'Atelier de restauration de la Ville de Toulouse, dirigé par Jean-Louis Laffont. Le Président cède la parole à Daniel Cazes, notre Secrétaire Général, qui s'est chargé de cette installation, afin qu'il présente à la Compagnie les œuvres exposées.

Daniel Cazes rappelle que la plus grande partie des collections constituées par la Société Archéologique du Midi de la France a fait l'objet de dons successifs à la Ville de Toulouse et se trouve aujourd'hui dispersée entre les différents musées. Après la dernière cession de 1893, notre Société a cependant continué à recevoir des dons et à effectuer quelques achats.

Le Président remercie Daniel Cazes, et donne la parole au Secrétaire-adjoint pour la lecture du procès-verbal de la séance du 18 juin dernier.

Puis il signale des dons dus à des membres de notre Société : de Gilles Séraphin, *Le Périgord roman. 1. La perception de l'espace*, numéro hors série de *Reflets du Périgord*, printemps 1996, 125 p., pour lequel notre confrère a donné un article sur les tours féodales du Périgord roman ; de Pierre Gérard, un tiré-à-part « L'Ariège dans le cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse », paru dans *Saint-Sernin de Toulouse, IX^e centenaire*, Toulouse : 1996, p. 129-144 ; de Robert Manuel, des « Notes succinctes sur l'abbé Séré de Rivières, curé de Cordes (1838-1857) », parues dans le *Bulletin de la Société des Amis du Vieux Cordes* (5 p.) ; de Daniel Cazes : Jean-Charles Balty, Daniel Cazes, *Portraits impériaux de Béziers. Le groupe statuaire du forum*, Toulouse : Musée Saint-Raymond, 1995, 134 p.

Par ailleurs, grâce à Pascal Julien, nous avons pu accroître notre bibliothèque d'une collection de *La semaine catholique*. L'abbé Rocacher et M. Gillis indiquent que la revue paraît toujours sous le titre de *Foi et lumière de Toulouse*.

Le Président signale encore que nous venons de recevoir le dernier numéro de *MoMus*, qui paraît aussi stimulant que l'ont été les précédents.

Il donne alors la parole à l'abbé Georges Baccrabère pour sa communication : *Céramique du XIV^e siècle dans l'ancien quartier des Récollets à Toulouse*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*. Au cours de son exposé, l'abbé Baccrabère fait circuler des poteries et une faucille que les membres peuvent ainsi examiner à loisir.

Le Président remercie l'abbé Baccrabère pour sa communication qui devrait susciter de nombreuses questions de la part des membres présents.

Jean Catalo, après avoir remercié l'abbé Baccrabère de nous avoir présenté cette collection assez extraordinaire, demande si d'autres éléments ont été retrouvés dans le puits, et s'il y avait parmi eux des ossements. L'abbé Baccrabère confirme que des verres, des tissus y ont été mis au jour, ainsi que des ossements d'animaux dont il aurait volontiers demandé l'étude à P. Crouzel s'il avait été possible de la publier. Les contraintes de l'édition des *Mémoires* l'ont conduit à limiter sa présentation d'aujourd'hui principalement aux céramiques. Il ajoute que tout le matériel découvert est conservé au musée de l'Institut catholique.

Répondant à une nouvelle question de Jean Catalo, l'abbé Baccrabère précise que la proportion de vases glaçurés était de 10 à 15 % ; lui paraît également remarquable le nombre de vases à liquides alors que les vases destinés au feu sont peu nombreux. Si la Société y consent, il se propose de publier par ensembles chronologiques les poteries découvertes en particulier à l'occasion de la destruction du quartier Saint-Georges.

Pascal Julien demande si le puits était construit. L'abbé Baccrabère indique qu'il était seulement creusé dans la marne, mais que des marches aménagées tous les 30 cm environ dans la paroi permettaient d'y descendre. Pascal Julien voudrait encore savoir de quel bois est la cruche. L'abbé Baccrabère dit qu'il ne peut répondre, n'ayant pas voulu prendre le risque d'un prélèvement. Pascal Julien indique que toute la vaisselle en bois qu'il a vue à Toulouse était en orme, essence qui pourrait être aussi celle de la cruche. La vérification pourrait d'ailleurs se faire sans qu'il soit besoin de faire un prélèvement.

Claude Péaud-Lenoël voudrait savoir sur quelles bases ces poteries ont été datées. L'abbé Baccrabère précise que les datations reposent sur des comparaisons avec des pièces analogues publiées. Claude Péaud-Lenoël déclare avoir été frappé par la qualité de ces pièces qui lui inspirent deux réflexions. La première concerne le vase à tête cassée qui ressemble beaucoup aux « demoiselles » dites d'Avignon, très connues en Languedoc à partir du XVI^e siècle. Il lui semble par ailleurs que ces céramiques se répartissent en deux groupes bien distincts : des poteries noires et un groupe de poteries blanches auquel appartiennent par exemple la forme en balustre ou le vase anthropomorphe, le second groupe ne succédant pas forcément au premier. C'est aussi l'avis de l'abbé Baccrabère qui pense que les poteries blanches sont peut-être des céramiques importées, de la côte méditerranéenne ou de la vallée du Rhône. Daniel Cazes se demande s'il ne serait pas intéressant de tenter des comparaisons avec les productions hispano-mauresques et en particulier les très importantes séries mises au jour lors de fouilles récentes à Lérida. L'abbé Baccrabère, dont c'était la première idée, demande si ces céramiques ont été publiées. Daniel Cazes pense que leur publication est en cours.

Bernard Pousthomis attire une nouvelle fois l'attention sur la cruche anthropomorphe dont l'importance est accrue par l'extrême rareté de ce type de céramique dans la région. Il pense qu'elle mériterait à elle seule une publication. L'abbé Baccrabère accepte très volontiers de lui en laisser l'étude.

Le Président remercie tous les intervenants et donne la parole au Trésorier qui expose les arguments ayant conduit à inscrire à l'ordre du jour le relèvement de la cotisation des membres de la Société. La discussion porte ensuite sur l'augmentation du coût des *Mémoires*. Le Président annonce que le Bureau a néanmoins réservé une bonne nouvelle pour les membres de la Société qui pourront désormais bénéficier de tarifs spéciaux très peu élevés sur les volumes anciens des *Mémoires*.

On entend ensuite le rapport présenté par Daniel Cazes sur la candidature de M. Daguerre de Hureaux, directeur du Musée des Augustins, qui est élu membre correspondant.

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1996

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Noé-Dufour, Pradalier-Schlumberger, MM. Blaquièrre, Gilles, Julien, Peyrusse, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Delaplace, Napoléone, Pujalte, MM. Bertrand, Bruand, Burroni, Cranga, Manuel, le Père Montagnes, Pousthomis, membres correspondants.

Excusés : M. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mmes Blanc-Rouquette, Fraïsse, Labrousse, MM. le général Delpoux, Manière, Séraphin.

En l'absence du Président retardé, le Directeur ouvre la séance et donne la parole au Secrétaire-adjoint pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 novembre dernier qui est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire Général présente une partie des publications reçues depuis le mois de septembre dernier. Ces comptes rendus bibliographiques, interrompus pendant les deux dernières années en raison des travaux de réaménagement de l'Hôtel d'Assézat, seront à nouveau réguliers.

Le Directeur remercie Daniel Cazes, puis il ajoute qu'il a pu se rendre compte en passant par la Garonne que l'on était en train de recréer le pont de Tounis.

La parole est alors à Marie-Luce Pujalte pour une communication consacrée à *Un hôtel toulousain du XVIII^e siècle : l'Hôtel de Nupces*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Directeur remercie Marie-Luce Pujalte pour un exposé qui a le mérite particulier de présenter pour la première fois devant notre Compagnie le dossier de restauration d'un édifice du XVIII^e siècle. Si la restauration conduite par Bernard Calley ne peut être considérée comme un modèle, il faut cependant rappeler qu'elle a été pionnière pour ce qui est du traitement des élévations extérieures réenduites en vue de retrouver l'aspect d'origine.

M. Bruand souligne le double intérêt que présente cette étude. C'est tout d'abord l'historique de l'édifice, fondé sur des documents et une utilisation intelligente des plans, qui apporte des précisions chronologiques sur les différents états de l'hôtel. C'est bien sûr en second lieu l'analyse de la restauration des années 1970. En ce qui concerne les plans cadastraux, M. Bruand note que le bâtiment est indiqué en pointillés sur le plan de Grandvoinet et que les hachures ajoutées sur la reproduction présentée en masquent les détails : or on constate que la façade arrière est animée de ressauts aujourd'hui disparus, ce qui laisse supposer une reconstruction de cette partie, survenue en même temps que l'on ajoutait d'autres constructions, sans doute au XIX^e siècle. En revanche, la façade sur cour paraît peu modifiée. Si la comparaison entre les plans de Rochefort et de Grandvoinet assure que l'hôtel n'est pas antérieur à 1716, les ferronneries plus tardives témoigneraient de travaux de réfection qui ont peut-être vu la modification du grand escalier, lui-même reconstitué de façon volontairement « fantaisiste » au XX^e siècle parce qu'aucune trace ni aucun document ne permettait d'en connaître les dispositions d'origine. En dépit de ses avatars, dont les récents surhaussements en retrait de toiture, l'hôtel de Nupces est un monument toulousain d'un indéniable intérêt.

Après avoir demandé ce que l'on sait de la famille de Nupces, Pascal Julien dit qu'il ne croit pas que la vente à rente et le rachat de l'hôtel soient dus à des difficultés financières, et qu'il faut se méfier de ce genre d'acte pouvant être des tours de passe-passe. M. Bruand pense qu'il s'agit bien sûr d'une forme de prêt, et M. Gilles précise que cette pratique avait l'avantage de dispenser du paiement des intérêts.

Pascal Julien se dit sidéré par la « restauration » qui a entièrement vidé les bâtiments en ne conservant que les façades. Louis Peyrusse renchérit en considérant que la destruction de l'édifice aurait été préférable au pastiche malhonnête que nous avons aujourd'hui. Maurice Scellès pense qu'il faut replacer cette rénovation dans le contexte de son époque, qui est celle des premières années d'application de la loi Malraux où le façadisme apparaissait comme un progrès après les destructions radicales de la période précédente.

Marie-Luce Pujalte rappelle que la propriétaire a tenté une démolition partielle, orientant sur le portail un ordre de démolition donné par la Mairie pour des parties devenues dangereuses.

Louis Peyrusse s'inquiète de savoir s'il a été possible de se faire une idée de la distribution et des aménagements intérieurs. Marie-Luce Pujalte indique que les dispositions connues par les photographies appartenaient au XIX^e siècle, mais qu'elle est parvenue à reconstituer les grandes lignes de celles du XVIII^e en rapprochant les plans et les procès-verbaux de visite. Elle ajoute que l'hôtel était entièrement occupé par la famille de Nupces et ses domestiques et qu'il ne comprenait pas de partie louée, ce que confirme M. Coppolani qui précise que la famille comptait en 1790 neuf ou dix enfants et une quinzaine de domestiques.

Répondant à une question de Louis Peyrusse, Marie-Luce Pujalte indique que les vases Médicis de la façade sur cour ont sans doute été ajoutés au XIX^e siècle.

Maurice Scellès fait remarquer que l'acquisition de la parcelle ne peut être suffisante pour dater la construction et demande quels sont les arguments stylistiques qui viennent confirmer une datation des années 1720. En se référant aux méthodes utilisées pour l'architecture civile médiévale, où le décor est souvent le principal argument de datation, il s'étonne que toutes les ferronneries étant datées des années 1760, l'hypothèse d'une construction tardive et peut-être archaïque ne soit pas envisagée. Louis Peyrusse affirme que les années 1720 correspondent à l'hypothèse la plus intéressante : le style de l'architecture pourrait éventuellement être celui d'une construction de la fin du siècle, hypothèse qui ne peut être retenue dans le cas de l'hôtel de Nupces, mais est tout à fait impossible dans les années 1750.

Bernard Pousthomis considère que la restauration de l'hôtel est infiniment critiquable aujourd'hui, mais qu'il faut sans doute tempérer les critiques en considérant que l'édifice était promis à une disparition complète. Il rappelle qu'entré dans l'entreprise au début des travaux, il a eu l'occasion de visiter l'édifice avant rénovation. Il se souvient en particulier qu'il subsistait quelques marches et la saignée laissée par le limon sur les murs, d'ailleurs visible sur une photographie, qui aurait tout à fait permis de reconstituer l'escalier dans sa forme originelle. Les stucs qui restaient en place et les parquets ont été démolis pour permettre la rénovation.

Bernard Pousthomis se souvient encore que les vestiges d'une mosaïque antique avaient été mis au jour par des travaux de reprise de fondation. Daniel Cazes indique que Michel Labrousse a signalé la découverte dans *Gallia* et l'abbé Bacrabère précise qu'aucune autre observation n'a été faite à cette occasion.

Tous les membres ne partagent pas l'optimisme exprimé par certains alors que l'on continue aujourd'hui à vider entièrement des bâtiments pour n'en conserver que les façades, y compris dans le cas d'édifices protégés au titre des Monuments historiques comme la Manufacture des Tabacs à Toulouse. On donne également l'exemple de l'ancien collège et actuel musée Saint-Raymond où le premier projet de rénovation de l'architecte en chef et de l'administration des Monuments historiques, approuvé par la Commission supérieure, prévoyait de ne conserver que les quatre murs ; ce n'est qu'in extremis qu'il a été finalement décidé de conduire la rénovation en maintenant les niveaux d'origine.

Au titre des questions diverses, M. Blaquièrre demande des informations sur les éventuels projets pour l'hôtel Saint-Jean. Il est rappelé que des travaux sont prévus pour y installer la D.R.A.C. et que le sujet ayant été évoqué en séance l'année dernière, il avait paru opportun d'adresser au Directeur régional des Affaires culturelles une demande d'information sur le sort qui serait fait

à l'étude archéologique du sous-sol et des élévations de l'édifice. Ce courrier n'a finalement pas été fait. On fait remarquer qu'il serait important que notre Société manifeste à cette occasion toute l'attention qu'elle porte aux dossiers en cours.

Le Président informe la Compagnie de nouvelles attributions parmi les membres de la Société : Christine Delaplace a pris en charge le rangement et le récolement des revues étrangères et assurera désormais le suivi des échanges ; Jean Nayrolles prendra la responsabilité des abonnements à partir de la fin de l'année tandis que le Secrétaire-adjoint remplace Claude Péaud-Lenoël pour la gestion des ventes des *Mémoires*.

SÉANCE DU MARDI 3 DÉCEMBRE 1996

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Cazes, Secrétaire Général, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste ; Mme Pradalier-Schlumberger, MM. l'abbé Baccrabère, Cabau, le général Delpoux, Julien, l'abbé Rocacher, membres titulaires ; Mmes Blanc-Rouquette, Delaplace, Napoléone, Pujalte, MM. Burroni, Ginesty, Manuel, le Père Montagnes, membres correspondants.

Excusés : M. Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mme Aribaud, MM. Gérard, Peyrusse.

Le Président rend compte de la correspondance adressée à la Société et relève parmi les nombreuses invitations reçues l'annonce d'une exposition organisée par le Musée des Augustins et le Musée Paul-Dupuy sur la sculpture à Toulouse au XVII^e siècle. Cette exposition, à la préparation de laquelle plusieurs membres de notre Compagnie ont participé, se tiendra au Musée des Augustins à partir du 13 décembre. Le Président souhaitant que nous puissions en faire une visite particulière, rendez-vous est pris pour le mardi 14 janvier à 17 heures.

Le Président relève ensuite dans le bulletin de la Société française d'Archéologie, *SActualités*, le compte rendu du Congrès archéologique tenu à Toulouse au mois de septembre 1996 ; on y souligne le bon accueil réservé aux congressistes.

Puis le Président signale la réception d'un travail présenté au prochain concours annuel de notre Société, dont les lauréats doivent être récompensés lors de la séance publique du 5 avril 1997. Il s'agit d'un mémoire de maîtrise soutenu au mois de juin 1996 à l'Université de Toulouse-Le Mirail par Mlle Cécile Glorès et intitulé *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'ilot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val, au Moyen Âge et à l'époque moderne* (2 volumes).

Enfin, le Président annonce le décès de Jean Vanel, de Rabastens, membre correspondant depuis 1947, l'un des plus anciens de notre Compagnie.

Il cède ensuite la parole au Secrétaire Général pour le compte rendu des revues étrangères et françaises reçues par notre Société. Puis il présente une série d'ouvrages offerts à la Société. Dominique Baudis, Maire de Toulouse, nous a fait hommage de son roman *Raimond « le Cathare »* ; trois de nos confrères ont contribué à l'enrichissement de notre bibliothèque : Christine Delaplace avec *l'Histoire des Gaules (vr siècle avant J.-C. - vr siècle après J.-C.)* dont elle est le coauteur ; Louis Latour a offert huit volumes de publications diverses.

Le Président remercie Daniel Cazes pour sa recension, ainsi que les donateurs, et cède la parole au Père Montagnes pour la communication du jour, consacrée à *L'œuvre du graveur toulousain Michel Beaujean pour la Confrérie du Rosaire, au XVII^e siècle*, publiée dans ce volume de nos *Mémoires* (t. LVII, 1997).

Le Président remercie le Père Montagnes pour sa communication, qui constitue une intéressante contribution à l'étude des graveurs toulousains de la seconde moitié du XVII^e siècle, puis il fait appel aux questions et remarques de l'assemblée.

L'abbé Rocacher demande au Père Montagnes si ses recherches lui ont fait découvrir de nouveaux renseignements sur Frère Balthasar-Thomas Moncornet, peintre dominicain du couvent de Toulouse, qui décora dans la seconde moitié du XVII^e siècle le cloître des Jacobins et la chapelle de la maison de l'Inquisition. Le Père Montagnes répond par la négative, mais il signale à ce propos que le premier portrait gravé du réformateur dominicain Sébastien Michaëlis donna lieu à diverses réinterprétations, dont l'une fut réalisée par le Frère Moncornet.

Daniel Cazes fait remarquer le caractère pictural de la composition de certaines des gravures présentées et s'interroge sur le point de savoir si elles constituent une iconographie originale ou bien si elles ont été inspirées par des peintures. Pour le Père Montagnes, il s'agit là d'un problème réel, difficile à résoudre du fait de l'extrême rareté des représentations du Rosaire subsistant dans la région toulousaine : on ne connaît en effet aucune toile peinte, seulement une sculpture se trouvant sur l'autel du Rosaire dans l'église de Fronton. À l'inverse, la gravure illustrant le mystère du feu pourrait avoir servi de modèle pour des peintures. Il ressort en fin de compte que Michel Beaujean a créé des œuvres relativement originales, notamment avec la série des quinze figures de sainteté de l'Ordre dominicain.

Pascal Julien intervient pour signaler que la gravure figurant la prédication de saint Dominique dans la nef de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse contient la seule représentation connue de la grosse cloche « Cardaillac » refondue en 1531, qui fut détruite à la Révolution. Il indique ensuite que la planche gravée pour la Confrérie des Corps-Saints de Saint-Sernin de Toulouse, dont notre Société possède la matrice regravée en 1762, fut à l'origine dessinée par Jean II Michel, en 1701, et gravée par Michel Beaujean, en 1702. Puis il évoque la possibilité que d'autres œuvres de Michel Beaujean se trouvent dans le fameux Fonds

Pifteau : on déplore que les gravures et brochures de ce fonds ne soient pas encore inventoriées et demeurent toujours inaccessibles.

Marie-Thérèse Blanc-Rouquette rappelle que Robert Mesuret avait présenté plusieurs œuvres de Michel Beaujean lors de l'exposition *Les estampes toulousaines, les graveurs en taille-douce de 1600 à 1800*, tenue en 1951. Elle ajoute qu'un portrait de Pierre Goudelin passait pour une des meilleures œuvres de cet artiste, et que celui-ci a refait des gravures de Jean-Étienne Lasne, son parent par alliance.

Cet échange de vues terminé, on passe à la suite de l'ordre du jour avec l'élection d'un membre correspondant.

Le Président donne la parole à Michèle Pradalier-Schlumberger pour la lecture du rapport sur la candidature de Conchita-Christine Jimenez, qui est élue membre correspondant.

Les questions diverses sont abordées avec la lecture d'une note concernant la découverte récente à Toulouse **des vestiges d'une importante construction médiévale. Au n° 69 de la rue du Taur**, les élévations qui ferment au Sud la cour orientale de l'ancien collège de l'Esquile laissent apparaître un mur-pignon et un autre mur perpendiculaire, percé d'ouvertures, lesquels peuvent appartenir à un bâtiment datable du XII^e ou du XIII^e siècle : à l'extrémité est de cette face de la cour se voyaient déjà des maçonneries peut-être plus anciennes, associant briques et pierres, qui avaient attiré l'attention de Daniel et Quitterie Cazes. Anne-Laure Napoléone, qui a examiné les éléments révélés en dernier lieu, souligne la qualité de leur construction, réalisée avec des briques entières. Henri Pradalier fait circuler un croquis de ces élévations, que lui a fait parvenir l'architecte Olivier Testard, à qui l'on doit l'identification et l'analyse des vestiges. Le programme de rénovation lié à l'implantation de la cinémathèque dans le bâtiment de l'ancienne chapelle du Grand Séminaire prévoyant d'enduire de crépi la paroi méridionale de la cour, il a été demandé aux Services administratifs compétents de faire surseoir à l'exécution de ce projet. Gabriel Burroni, qui a repéré une tour médiévale située immédiatement au Sud de l'ancienne chapelle et qui surveille les travaux exécutés dans ce secteur, annonce que l'élément oriental, le plus ancien, vient d'être recouvert d'un épais crépi.

Les membres de la Société s'accordent une nouvelle fois à condamner l'incurie des Services institutionnels, que l'on hésitera de plus en plus à qualifier de « compétents » ou de « responsables » : on stigmatise en l'occurrence le désintérêt affiché par l'Agence des Bâtiments de France, laquelle s'est naguère installée sur place, à quelques mètres à peine des vestiges maintenant occultés, et qui se trouvait tout particulièrement concernée par leur mise en valeur.

D'une façon plus générale, plusieurs membres s'émeuvent que les Services et les architectes qui ont eu à intervenir dans le cadre de ces travaux n'aient pas accordé une plus grande attention aux traces archéologiques ou aux éléments en emploi. On cite encore l'exemple de l'opération qui vient d'être entreprise dans une maison située à l'angle de la place **Saint-Sernin (n° 7)**, des rues Gatién-Arnout et des Cuves Saint-Sernin, dont les murs contiennent une très grande quantité d'éléments provenant de



TOULOUSE, PLACE SAINT-SERNIN, N° 7, Photographie prise vers 1980 : on distingue les arases formées de dalles en remploi provenant du cloître de Saint-Sernin.

l'ancien cloître du monastère, démoli au début du XIX^e siècle (dalles de pavement en pierre calcaire, fragments de marbre gris, parmi lesquels un tronçon de colonnette). Dans cette maison doivent être aménagés un restaurant et un « appartement de fonction » : la cave a été surcreusée, un étage supplémentaire est en cours de construction, et les murs ne tarderont pas à recevoir un crépi qui fera disparaître les derniers vestiges du cloître visibles sur son propre site. Aucune des autorités alertées ne paraît être intervenue. On peut s'étonner qu'une telle opération ait pu être possible dans l'environnement immédiat de la basilique et être choqué que des administrations qui savent par ailleurs soumettre à une tutelle tracassière le choix du traitement des façades ou de la couleur des portes, fenêtres et volets, n'aient pas jugé utile de réagir.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1996

Présents : MM. Pradalier, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mme Pradalier-Schlumberger, MM. l'abbé Bacrabère, Cabau, Gérard, Julien, Péaud-Lenoël, Vézian, membres titulaires ; Mmes Blanc-Rouquette, Delaplace, Heng, Napoléone, Pujalte, MM. Bertrand, Bruand, Burroni, Cranga, Luce, Manuel, le Père Montagnes, Nayrolles, Pous Thomis, membres correspondants.

Excusés : MM. Coppolani, Directeur, Cazes, Secrétaire Général, Mlle Pujalte, MM. Daguerre de Hureaux, Peyrusse, Tollon.

Patrice Cabau donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre, qui est adopté.

Puis le Président rend compte de la correspondance manuscrite et présente plusieurs publications offertes par Mme Blanc-Rouquette et M. Pascal Julien.

Le Président donne ensuite la parole à Michèle Heng pour la communication du jour, *L'hôtel dit de la Reine Jeanne d'Albret à Nay ou les problèmes posés à une commune de quatre mille habitants par l'acquisition, la restauration, l'aménagement et l'utilisation d'un monument historique*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie Michèle Heng pour cette communication qui lui a parfois donné l'impression de revivre certains épisodes du réaménagement de l'Hôtel d'Assézat. Il est évident en tout cas que la restauration de cet hôtel de Nay pose un certain nombre de questions. Mais avant d'aller plus avant, le Président voudrait savoir ce que Michèle Heng entend quand elle dit « nous ». Celle-ci répond qu'ayant réalisé le reportage photographique qui a été à l'origine de « l'affaire », elle s'est retrouvée à son corps défendant, désignée « commissaire culturel de la Mairie », sans cependant disposer d'un quelconque pouvoir. Elle a assisté de ce fait à toutes les réunions de chantier. En outre, elle était en contact personnel avec un collectionneur de la région qui était disposé à prêter des œuvres si le projet d'un centre d'art voyait le jour.

Maurice Scellès pense que les maçonneries de moellons relèvent d'une technique de construction très utilisée à cette époque et qu'il ne faut pas nécessairement y voir une marque de médiocrité.

Pour Pascal Julien, la datation proposée paraît très précoce : à première vue, on pourrait même songer au début du XVII^e siècle. Michèle Heng rappelle qu'elle n'est pas spécialiste de l'architecture de cette époque et regrette que Bruno Tollon ne soit pas présent pour nous apporter son concours. Elle rappelle cependant que les archives font état de deux parcelles en 1550 et que Pedro Sacazes, à qui l'on attribue la construction de l'hôtel, est mort en 1556. Pascal Julien pense qu'il faut regarder du côté de Toulouse où les ordres superposés ne sont pas employés avant 1550. Guy Ahlsell de Toulza fait remarquer que l'on en a en fait un exemple à Toulouse dès les années 1527-1530 avec l'hôtel de Lamamy, l'actuel n° 31 rue de la Dalbade ; il note par ailleurs que le chiffre placé dans les armes ressemble beaucoup à une marque de marchand, et regrette que la recherche n'ait pas été plus poussée sur ce point. Michèle Heng précise que ce n'est pas faute d'y avoir pensé, mais que les recherches auraient dû être poursuivies à Saragosse, ce que les limites d'un mémoire de maîtrise ne réclamaient pas de l'étudiante à qui l'on doit l'étude de l'hôtel.

Le Président remarque que quel que soit le choix retenu pour la réutilisation de l'édifice, celui-ci deviendra un point de rencontre culturel et sera de ce fait visible par tous. Mais le projet de restauration respecte-t-il l'édifice ? Michèle Heng indique que le projet de bibliothèque, abandonné après qu'ont été réalisés les travaux de gros œuvre, a conduit à dénaturer entièrement les sols d'origine qui ont été remplacés par des dalles de béton capables de résister aux charges des livres.

Répondant à une interrogation de Michèle Heng, le Secrétaire-adjoint dit que la question de savoir s'il faut reconstituer ou non le pavement de la cour dépend surtout des disponibilités financières. Si la conservation impose des interventions et les moyens nécessaires, on peut estimer que la reconstitution de parties manquantes n'a aucun caractère d'urgence même si elle est souhaitable.

Guy Ahlsell de Toulza constate que les remous provoqués par l'achat et la restauration de l'hôtel par la commune révèlent une étonnante absence de conscience culturelle dans la ville. Aucun érudit local, aucune association n'a pu servir d'interlocuteur et permettre à la population d'avoir d'autre source d'information que la rumeur. Le Syndicat d'initiative ne pouvait-il éviter la dérive politique du débat ? Michèle Heng fait l'état des lieux et déplore que le Syndicat d'initiative soit totalement dépendant de la municipalité.

Guy Ahlsell de Toulza admet que les 14 millions de francs que représente l'opération est un engagement financier considérable pour une commune de 3 000 habitants et pense qu'il faudrait sans doute dans bien des cas pouvoir brider l'architecte

en chef des Monuments historiques. Une seule personne ne suffit pas et ce sont cinq ou six personnes qui seraient nécessaires pour avoir le contrepoint intellectuel local. Pour Louis Latour, il faut que l'action éducative soit menée très en amont.

Claude Péaud-Lenoël demande des précisions sur l'état des autres maisons de la place après l'incendie qui a précédé la construction de l'hôtel. Michèle Heng indique que la reconstruction s'est faite sur un plan d'ensemble. Actuellement, les deux maisons voisines datent du XVII^e siècle pour l'une et du XIX^e pour l'autre. Les cornières sont conservées et quelques maisons intéressantes du XVII^e siècle subsistent dans les rues perpendiculaires.

SÉANCE DU 7 JANVIER 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Pradalier-Schlumberger, Labrousse, Merlet-Bagnéris, Noé-Dufour, MM. Blaquièrre, Gérard, Julien, Péaud-Lenoël, Peyrusse, l'abbé Rocacher, Sicard, Tollon, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Delaplace, Jimenez, Pujalte, Ugaglia, MM. Bertrand, Cranga, Daguerre de Hureaux, Manuel, Nayrolles, le Père Montagnes, Pousthomis, membres correspondants.

Excusé : Le général Delpoux.

Invités : Mme Latour, Mlle Trouvé, le Père Clair O.P.

La séance se tient au Musée des Augustins. Le Président présente à la Compagnie ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, puis il donne la parole à M. Alain Daguerre de Hureaux, Conservateur du Musée des Augustins et depuis peu membre de notre Société.

Avant de céder la place à Pascal Julien à qui il reviendra de présenter l'exposition, Alain Daguerre de Hureaux tient à exprimer le plaisir qu'il éprouve à accueillir la Société Archéologique du Midi de la France au Musée des Augustins, en se rappelant d'ailleurs que les musées de Toulouse doivent une grande partie de leurs collections à la Société Archéologique.

On sait combien de difficultés rencontre la réalisation d'une exposition, et plus encore celle d'une exposition de sculpture. D'autres problèmes s'y ajoutent quand il faut déplacer des œuvres en bois, nombreuses dans cette exposition, en constatant au moment de leur transfert leur extrême fragilité due à leur mauvais état. Il faut en effet savoir que les dorures ou les peintures cachent souvent sous de trompeuses apparences des bois entièrement vermoulus. L'exposition a donc fourni l'occasion d'un diagnostic et toutes les œuvres qui le méritaient ont été non seulement nettoyées mais également consolidées, certaines entièrement restaurées. Celles qui ne l'ont pas été faute de temps recevront un traitement complémentaire avant d'être rendues à leurs édifices. C'est dire que cette exposition, plus encore qu'une autre peut-être, n'aurait pas été possible sans le concours permanent de l'atelier de restauration de la Ville de Toulouse qui seul pouvait assurer le transport, la restauration et la présentation de ces sculptures.

Alain Daguerre de Hureaux tient également à souligner tout l'intérêt que représente pour le Musée lui-même une exposition de cette nature. Si *L'or de Bogota* a été visitée en trois mois par 45 000 personnes qui ont ainsi retrouvé ou découvert le Musée des Augustins, une exposition de sculpture régionale a l'avantage d'être en liaison directe avec les collections du musée dont la connaissance se trouve ainsi enrichie. Il rend hommage au travail accompli par Jean Penent et par Pascal Julien, Stéphanie Trouvé, Fabienne Sarthe, Catherine Bourdieu et Jean-Pierre Suzzoni, dont les recherches ont alimenté la matière scientifique de l'exposition, et qui ont de plus apporté leur concours quotidien. Alain Daguerre de Hureaux exprime le souhait que se poursuive cette nécessaire collaboration entre le Musée et l'Université. Il ajoute que cette collaboration est d'autant plus nécessaire que l'époque n'est pas au renforcement des conservations des Musées : c'est en faisant appel à des concours extérieurs, et en particulier aux chercheurs de l'Université, que l'on pourra accomplir le travail considérable qu'il reste à faire sur les collections. Cette exposition doit être la première d'une série qui permettrait de mieux connaître les œuvres du Musée des Augustins, l'un des seuls grands musées français à avoir une véritable collection de sculpture. Mme Catherine Gaich a ainsi commencé à travailler sur les sculptures du XIX^e siècle, et en particulier les œuvres de Falguière. Alain Daguerre de Hureaux termine en déclarant que ce serait avec plaisir qu'il recevrait des propositions pour la sculpture du XVIII^e siècle.

Pascal Julien prend alors la parole pour présenter **L'âge d'or de la sculpture : artistes toulousains du XVII^e siècle** à la Compagnie, en rappelant que ce sont trois étudiants de M. Yves Bruand qui sont, pour une large part, à l'origine de cette exposition qui est ainsi un hommage à leur professeur.

Le Président remercie Alain Daguerre de Hureaux et Pascal Julien et tous ceux qui ont permis la réalisation de cette exposition. Plusieurs discussions s'engagent autour de différentes œuvres. Le Président interroge Pascal Julien à propos de l'écart de qualité d'exécution que l'on constate entre des sculptures pourtant attribuées au même artiste. Pascal Julien indique que dans le cas des statues de Mestrier, l'attribution se fonde sur les contrats, mais qu'il faut bien garder à l'esprit que si le contrat est passé avec un sculpteur, il est tout à fait possible que ce soit en fait un autre artiste travaillant dans son atelier qui réalise effectivement l'œuvre ; l'analyse stylistique s'en trouve bien sûr singulièrement compliquée.

Répondant à une question de M. Sicard sur les techniques de l'argent repoussé, Pascal Julien précise que les motifs principaux

sont sculptés sur l'âme de bois et recouverts d'une mince feuille d'argent, éventuellement retravaillée, mais que s'y ajoutent le travail propre de l'orfèvre et des motifs secondaires en repoussé.

Le Président donne le programme des prochaines séances.

SÉANCE DU 21 JANVIER 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Cazes, Labrousse, Pradalier-Schlumberger, MM. Cabau, le général Delpoux, Gérard, Hermet, Julien, Péaud-Lenoël, Peyrusse, l'abbé Rocacher, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Delaplace, Jimenez, Napoléone, Pujalte, Ugaglia, MM. Bertrand, Burroni, Cranga, Daguerre de Hureaux, Ginesty, Manuel, Nayrolles, le Père Montagnes, membres correspondants.

Le Président présente les derniers ouvrages donnés à la Société par ses membres :

- de l'abbé Rocacher : Maurice Prin et Jean Rocacher, *Les Jacobins et les maisons dominicaines de Toulouse*, Albi-Toulouse : 1996, non paginé ; *Églises et chapelles de la Haute-Garonne : le canton de Fronton*, Toulouse : Ass. des Amis des Archives, s.d. [1996], 10 p.

- d'Henri Pradalier : Jean-François Lemainguier, *La France médiévale : institutions et société*, Paris : A. Colin, 1981, 416 p. (Coll. U) ; John Steer, Anthony White, *Atlas de l'art occidental*, Paris : Citadelles et Mazenod, 1995, 335 p.

Le Président invite les membres à multiplier les dons à la Bibliothèque, en rappelant que nos nouveaux locaux nous permettent à présent de recevoir des livres, et que notre salle de lecture est de plus en plus fréquentée. Nos collections présentent cependant des trous importants, en particulier pour les ouvrages parus depuis 1945, qu'il serait souhaitable de combler dans la mesure du possible.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture des procès-verbaux des séances des 19 novembre 1996 et 7 janvier 1997, qui sont adoptés.

Le Président fait circuler une série de photocopies de dessins du Cabinet des estampes, que Mme Jestaz a adressée à la Société pour identification. Ces dessins sont réputés représenter des édifices toulousains, mais le Président a reconnu dans l'un d'eux une vue de l'église de Grenade, ce qui indique que le cadre géographique est sans doute plus large.

La parole est ensuite au Trésorier pour le rapport financier.

Le Président remercie Guy Ahlsell de Toulza pour la présentation des comptes, aussi claire qu'à l'accoutumée et très bien expliquée.

Le Président évoque les éventuelles subventions que nous pourrions rechercher, mais rappelle que nous avons intérêt à sauvegarder notre indépendance. Il ajoute toutefois que M. Remplon lui a annoncé que la Ville de Toulouse pourrait augmenter de façon significative sa subvention aux Académies et Sociétés savantes.

La Compagnie donne quitus au Trésorier pour sa bonne gestion.

Le Président reprend la parole pour le compte rendu de la réunion que M. Remplon et lui-même ont eue avec Mme Salvan, responsable des Affaires culturelles à la Région. Par ailleurs, à la suite des contacts pris à l'occasion du salon F.A.U.S.T., le lycée des Arènes à Toulouse et celui de Muret pourraient effectuer des mises en forme informatique permettant de rendre des informations disponibles sur Internet. Le Secrétaire-adjoint demande ce qu'il en est aujourd'hui du site mis à notre disposition par Médiacastres. Le Président s'en informera auprès de M. Desbonnet.

Puis le Président rappelle que la séance publique aura lieu le 5 avril, avec une conférence de notre confrère Pascal Julien. La séance publique est aussi le jour de la remise des prix du concours. Le Président souhaite que la plus large publicité soit faite pour ce concours, afin que les candidats soient plus nombreux qu'à l'accoutumée. Il constate qu'en effet les prix décernés au cours de ces dernières années peuvent donner l'impression de prix réservés à des étudiants de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Par ailleurs, le Bureau a décidé de créer une commission qui sera chargée de suivre le dossier de Martres-Tolosane en reprenant contact avec le Maire qui nous a sollicités. La commission est composée de Daniel Cazes, Guy Ahlsell de Toulza, Jean Coppolani et Maurice Scellès.

Comme prévu à l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires : MM. Coppolani, Ahlsell de Toulza et Scellès sont réélus respectivement Directeur, Trésorier et Secrétaire-adjoint.

M. Coppolani, en son nom et au nom de ses confrères réélus, remercie la Compagnie de cette confiance renouvelée.

Le Président propose de procéder à l'élection de membres titulaires. Il indique que deux sièges sont vacants et qu'il a proposé au Bureau, qui les a acceptés, les noms de Jean Nayrolles et du Père Montagnes. On procède au vote : le Père Montagnes et Jean Nayrolles sont élus membres titulaires.

La parole est alors à Quitterie Cazes pour une communication consacrée aux *fouilles du Musée Saint-Raymond*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Après avoir présenté les résultats des fouilles, Quitterie Cazes laisse la parole à Daniel Cazes qui, accompagnant son propos de photographies qu'il fait circuler parmi la Compagnie, résume les principaux apports de la fouille pour la connaissance des sarcophages dits « du Sud-Ouest de la Gaule ». Puis Patrice Cabau expose les quelques données que fournissent les documents historiques sur l'hôpital et le collège.

Le Président remercie les intervenants et donne la parole à M. Pierre Gérard qui souhaite apporter quelques informations que l'on peut tirer du cartulaire de Saint-Sernin. Il rappelle tout d'abord que celui-ci a été recopié entre 1167 et 1169 et complété à partir de 1183 : le fonds de l'hôpital Saint-Raymond appartient à la première partie du cartulaire. Les deux actes qui concernent la fondation de l'hôpital, les n° 546 et 547, s'inscrivent dans la période de renouveau religieux que l'on connaît à partir de 1075. Pour M. Gérard, compte tenu des personnages qui interviennent dans les deux actes, il faut dater le n° 546 des années 1075 à 1078, et le n° 547 des années 1078-1080.

Pour ce qui est du cumul des mandats, M. Pierre Gérard souligne qu'il faut, pour les comprendre, remonter aux origines mêmes, lorsque l'évêque était en fait entouré de deux chapitres, celui de Saint-Étienne d'une part, celui de Saint-Sernin d'autre part, chacun ayant à sa tête un prévôt. Le relâchement religieux du XI^e siècle a favorisé des cumuls considérables, et l'on voit avec un personnage comme R. Ebbon une transmission des charges de père en fils. En 1073, l'évêque Isarn réforme son chapitre, tandis que celui de Saint-Sernin procède à sa propre réforme. À l'heure de sa mort, R. Guillaume de Marquefave se repent et restitue les biens usurpés, et l'on constate que toutes les restitutions interviennent d'ailleurs à peu près à la même époque : la démonstration en est faite dans la publication du cartulaire.

Pierre Gérard ajoute qu'en ce qui concerne Raymond Gayrard, il a trouvé un document datable vers 1110 dans lequel celui-ci réalise une acquisition pour l'œuvre de Saint-Sernin, ce qui prouve qu'il est encore vivant au moins jusqu'à cette date.

Le Président demande si l'on sait précisément quel était le vocable de la chapelle Saint-Jean : Saint-Jean-l'Évangéliste ou Saint-Jean-Baptiste. M. Pierre Gérard et Patrice Cabau répondent que rien ne permet de le savoir.

Pascal Julien ramène l'attention sur le four à chaux en demandant s'il faut conclure qu'il se situerait après la construction de la basilique Saint-Sernin. Quitterie Cazes précise que le four est strictement daté par deux monnaies de 364-378 et 378-408 qui donnent le terminus *post quem*, un terminus *ante quem* étant fourni par une fiole datable des années 450-550.

Le Président s'étonne que le four ait été abandonné sans avoir été vidé de son chargement. Quitterie Cazes indique que la fouille n'a pas permis de déterminer les conditions de l'abandon. Louis Peyrusse demande ce que l'on sait en général sur les fours à chaux. Quitterie Cazes répond que des batteries de fours ont été étudiées en Allemagne, que d'autres exemples de fours à chaux sont connus en Italie : il apparaît qu'ils sont souvent placés dans un bâtiment qui sert de réserve, mais jamais il n'a été possible de mettre en relation l'approvisionnement, le four et le bâtiment à construire.

Au titre des questions diverses, M. Hermet annonce que l'Assemblée générale des Toulousains de Toulouse, à laquelle les membres de la Société Archéologique du Midi de la France sont naturellement invités, aura lieu le samedi 15 février à 16 heures dans la salle Tolosa. La conférence sera faite par Henri Pradalier et les Toulousains de Toulouse remettront leur prix annuel à notre confrère Pascal Julien.

À la demande du Président, le Secrétaire-adjoint tente une présentation de l'affaire des fouilles de Rodez dont la presse a largement rendu compte ces derniers jours. Le Président donne lecture de la lettre du premier ministre autorisant la reprise du chantier de construction et de celle du préfet expliquant au Service régional de l'archéologie que la décision prise pour Rodez ne doit pas faire croire que la législation en matière de destruction de vestiges archéologiques n'est plus applicable. Un membre précise que les fouilles n'ont pas été réalisées et que des vestiges archéologiques ont été détruits. Afin de mieux pouvoir juger du dossier, il est convenu de chercher un complément d'information.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Pradalier-Schlumberger, Labrousse, MM. Blaquièrre, Cabau, Nayrolles, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Jimenez, Pujalte, Ugaglia, MM. Burrioni, Cranga, Luce, membres correspondants.

Excusés : M. Coppolani, Directeur, M. Gérard.

Invités : Mme Cranga, M. Guilbaut.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre.

Puis le Secrétaire Général poursuit sa présentation des ouvrages reçus. Le Président remercie le Secrétaire Général et rappelle que le déménagement de la Société a provoqué un retard si considérable que de très nombreux ouvrages ne pourront être présentés en séance. Il attire l'attention sur le travail très important que demande cette recension et souhaite que d'autres membres, en particulier des modernistes, apportent leur concours en réalisant une partie des comptes rendus, comme cela avait déjà été envisagé.

Puis le Président présente les publications données à la Société par deux de ses membres qu'il remercie :

- de Christine Aribaud, trois tirés-à-part : « Un devant d'autel du musée Paul-Dupuy », dans *Cahiers de Fanjeaux*, vol. 28, 1993, p. 175-190 ; « À propos de la chasublerie à Toulouse du XVI^e au XIX^e siècles », dans *Annales du Midi*, n° 1 (1994), p. 41-56 ; « La création d'une manufacture de soie à Toulouse en 1543 : espoirs et déboires », dans *Bulletin du Centre International d'Études des Textiles Anciens*, n° 73 (1996), p. 79-83 ;
- de Daniel Cazes, plusieurs ouvrages, tirés à part et plaquettes.

La correspondance manuscrite comporte divers catalogues et invitations que le Président fait circuler. Nous avons également reçu de Dominique Baudis une lettre de remerciements aux condoléances que le Président lui avait adressées au nom de la Société pour le décès de son père Pierre Baudis.

Le Président donne ensuite la parole à M. Jean-Emmanuel Guilbaut, Ingénieur d'études au Service Régional de l'Archéologie, qui a bien voulu répondre à notre invitation en venant nous présenter ce soir le dossier qui est devenu ces derniers jours l'« affaire » du Parmentier de Rodez :

Jean-Emmanuel Guilbaut rappelle tout d'abord que Rodez, comme Toulouse ou Auch par exemple, a fait l'objet ces dernières années d'un zonage archéologique établi par le Service Régional de l'Archéologie (S.R.A.) dans le cadre du décret de 1986 qui permet d'intervenir sur les permis de construire et de démolir.

Les débuts de ce qui n'est pas encore une « affaire » remontent à 1992, lorsque la demande de permis de démolir reçoit un avis favorable mais assorti d'une restriction pour tout terrassement, qui devra faire l'objet d'une autorisation préalable. Le plan du quartier sur lequel ont été reportées toutes les découvertes archéologiques connues montre clairement dans quel contexte se situe la parcelle concernée : le terrain se trouve à 100 m de l'église Saint-Amans, au cœur d'une zone où les découvertes ont été nombreuses, et en bordure immédiate du rempart médiéval figuré par une gravure de 1495 et sur le plan du XVIII^e siècle qui a servi de fond à l'*Atlas historique des villes de France*.

Le second permis de démolir, déposé après qu'une parcelle supplémentaire avait été acquise par le promoteur, a reçu le 29 décembre 1994 un avis du S.R.A. excluant tout terrassement. Des sondages d'évaluation, autorisés et financés par le promoteur dans le cadre de la phase de diagnostic, ont confirmé l'intérêt scientifique du site en mettant au jour des niveaux de la Tène III, un bassin romain et le rempart médiéval conservé sur 3 m d'élévation et 30 m de long. C'est sur cette base qu'a été engagée la négociation, selon une procédure habituelle.

Un premier devis de 900 000 F. pour la fouille et l'étude a été proposé, bientôt ramené à 750 000 F. à la demande de la Direction du Patrimoine. Le promoteur maintient son refus tandis que les pressions politiques se font de plus en plus lourdes. Au mois d'août 1995, la Mairie de Rodez délivre l'autorisation de démolir, passant outre l'avis du S.R.A. On concède cependant aux archéologues deux mois et demi pendant lesquels le terrain restera disponible.

Rodez (AVEYRON), « AFFAIRE » DU PARMENTIER.
Vestiges d'un bassin romain mis au jour par les sondages d'évaluation réalisés en 1995.

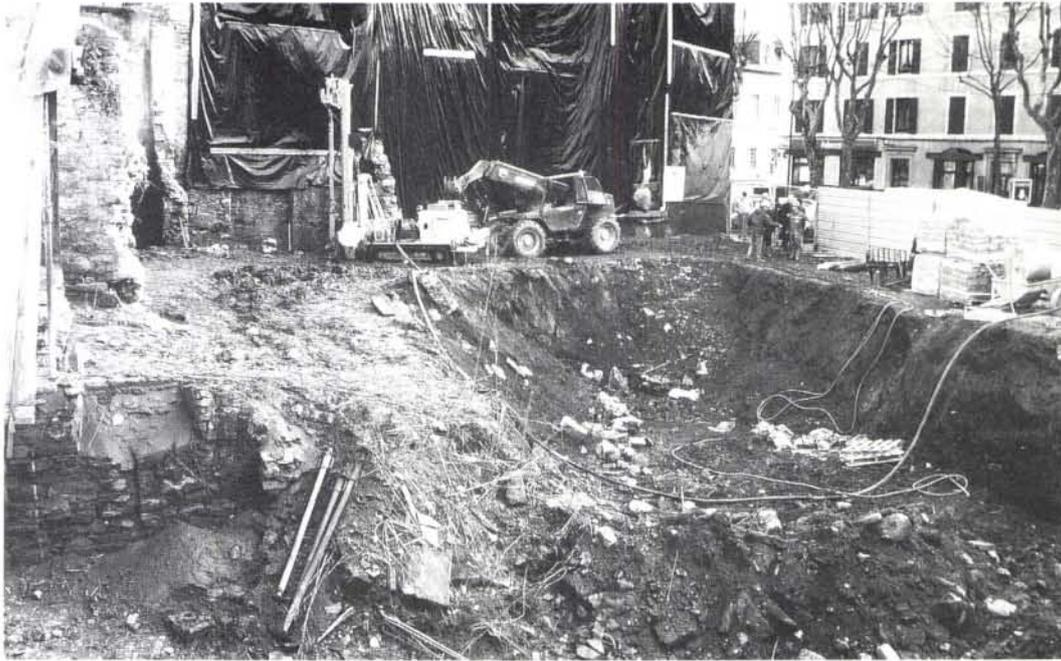


Vers le 25 octobre 1995, le chantier démarre, aussitôt arrêté par les agents du S.R.A. : le Ministre de la Culture signe une instance de classement immédiat au titre des Monuments historiques qui suspend les travaux pour un

an. Deux inspections sont alors diligentées et la négociation reprend, l'État proposant en particulier de financer par une subvention, de façon tout à fait exceptionnelle, 50 % du coût de la fouille. On n'aboutit à rien et l'aménageur considère que la question sera réglée à la fin du délai légal de l'instance de classement. Le Ministre de la Culture a toutefois rappelé que le non classement du site n'autoriserait pas la destruction des vestiges archéologiques.

Le Vice-Président du Conseil régional fait alors une intervention directe auprès du Premier ministre qui, par sa lettre du 12 novembre 1996, autorise la reprise de l'opération immobilière en indiquant que les promoteurs n'auront pas à craindre « d'être poursuivis pour démolition de vestiges archéologiques en vertu de l'article 322-1 [sic] du code pénal », le Ministre de la Culture ayant décidé le 25 octobre « de ne pas prononcer le classement définitif des vestiges trouvés sur le terrain » et renonçant « à toute opération de protection de ces éléments archéologiques ». On a ainsi confondu la loi de 1913 sur les Monuments historiques et l'article 322-2 du code pénal relatif à la destruction d'éléments archéologiques.

Lorsque le personnel du S.R.A. a eu connaissance de ce courrier, les travaux avaient déjà repris, salués de façon triomphante



RODEZ, « AFFAIRE » DU PARMETIER. VUE DU SITE EN JANVIER 1997 : L'EXCAVATION PRATIQUÉE À LA HÂTE A FAIT DISPARAÎTRE 2,50 M DE COUCHES ARCHÉOLOGIQUES.

par la presse locale. Une fois sur place, les agents ont essayé un refus de la police de les accompagner et ont dû procéder au procès-verbal en installant une échelle contre la palissade du chantier, pour constater qu'un énorme trou avait déjà été pratiqué à la hâte, faisant disparaître 2,50 m de couches archéologiques, avec d'ailleurs quelques risques pour les bâtiments voisins. La presse a alors largement fait écho aux chiffres donnés par l'aménageur qui prétendait que le coût des sept mois de fouilles demandés par les archéologues était exorbitant et représentait 20 % du coût global du chantier, quand il n'en représente en fait que 4,5 %.

La mobilisation immédiate des archéologues a permis de réunir en une journée 180 personnes qui sont venues manifester à Rodez, sur les 336 agents que comptent les S.R.A. et les 1500 archéologues de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (A.F.A.N.). En même temps était déclenchée une grève nationale, avec une occupation des locaux des S.R.A. et des Directions régionales des Affaires culturelles qui a duré neuf jours. Lors d'une rencontre avec les agents du S.R.A., le Secrétaire général de la Préfecture de l'Aveyron a renvoyé vers la police la responsabilité de l'arrêt des travaux. Finalement, à l'issue du Conseil des ministres du 23 janvier 1997, le Ministre de la Culture et le Premier ministre ont déclaré que la loi s'appliquait à tous de la même manière, et la police a fait évacuer le chantier.

La négociation a donc repris, sur la base d'un coût de 600 000 F. pour la fouille, subventionnée à 50 % par le Ministère de la Culture, avec cette fois-ci la question supplémentaire de savoir qui allait fouiller le site. Le choix s'est porté sur l'Association archéologique locale, qui tout en déclarant que la destruction des vestiges archéologiques était scandaleuse, ne s'était pas associée aux manifestations et au mouvement de grève en considérant qu'il s'agissait d'un mouvement politisé. Si elle est dirigée par un archéologue incontestablement compétent, cette association, subventionnée par le Conseil Général, emploie pour effectuer les travaux des C.E.S. et des bénévoles, ce qui posait dans ce cas précis des problèmes délicats en raison de la technicité du chantier. Après une nouvelle campagne de protestation, c'est finalement l'A.F.A.N. qui a été retenue. En guise de conclusion, il est possible de se demander si les choses eussent été différentes si l'année 1996 n'avait justement été l'« année André Malraux » ?

Le Président remercie Jean-Emmanuel Guilbaut de cet exposé très clair.

Guy Ahlsell de Toulza demande quel est le temps accordé à la fouille. Jean-Emmanuel Guilbaut précise que le délai inclut un mois de fouille et un mois d'étude, mais que dix jours au moins seront nécessaires pour nettoyer le terrain.

Évelyne Ugaglia remarque que la grève des archéologues a été déclenchée par l'affaire de Rodez, mais que la question posée reste bien sûr celle de l'archéologie en général. Jean-Emmanuel Guilbaut confirme que si les textes en vigueur interdisent la destruction des vestiges archéologiques, rien n'est prévu pour financer les fouilles. On applique en fait le principe selon lequel « le casseur paye » ; il ajoute que la France a signé la Convention de Malte sur la protection du patrimoine archéologique, mais que les décrets d'application ne sont toujours pas parus. Le Ministère de la Culture vient de promettre que serait élaboré un livre blanc de l'archéologie, mais n'a pas annoncé de calendrier.

Le Président demande ce qu'il adviendra des vestiges qui seront mis au jour sur le chantier du Parmentier à Rodez. Jean-Emmanuel Guilbaut confirme qu'ils seront détruits après la fouille.

On souligne le fait qu'au-delà de l'affaire de Rodez, on est en droit de s'interroger sur les critères qui conduisent au classement au titre des Monuments historiques. Dans ce cas précis, le classement provisoire montre une souplesse assez inquiétante. D'une façon plus générale, la protection des découvertes archéologiques varie d'une ville à l'autre : ici on conserve, là on détruit. Or il faut insister sur le fait qu'il ne suffit pas de fouiller, et qu'il s'agit en conservant ce qui a été mis au jour de réserver la possibilité pour les générations à venir de reprendre l'étude. Jean-Emmanuel Guilbaut reconnaît que la conservation dépend essentiellement de la volonté des pouvoirs locaux dont on pourrait souhaiter qu'ils aient un peu plus le souci du patrimoine alors que prévalent le plus souvent des préoccupations politiciennes. Un membre s'étonne encore de l'écart que l'on constate en France entre la perception que l'on a du monument en élévation et celle des vestiges archéologiques : on protège sans difficulté au titre des Monuments historiques telle petite chapelle tout à fait secondaire du XVII^e siècle mais on hésite pour le podium d'un temple romain retrouvé en fouille, qui est finalement détruit.

On relève par ailleurs combien l'application de la loi de 1941 provoque d'aberration, impliquant un marchandage entre le service de l'archéologie et le maître d'ouvrage, marchandage qui tient peu compte de l'intérêt scientifique du site, et qui devient franchement ridicule quand le maître d'ouvrage est un autre service de l'État : la pratique est la même, le marchandage est le même. Le comble est atteint quand le bâtiment appartient à l'État qui donne ainsi un bel exemple de la cohérence de sa politique patrimoniale : dans le cas d'une cathédrale, appartenant donc à l'État, les fouilles sont arrachées par les archéologues au Service des Monuments historiques qui défend ses crédits, et suivent comme elle le peuvent la programmation des travaux. Pourtant rien ne devrait empêcher dans des cas de cette nature des fouilles programmées, sur des sites dont l'intérêt archéologique n'est certes pas à démontrer. À propos de la conservation des vestiges, Maurice Scellès rappelle que l'abbé Baccrabère a pu obtenir d'une société H.L.M. l'aménagement d'une crypte archéologique, que l'on peut toujours visiter dans le quartier d'Ancely à Toulouse, dès la fin des années 1960. Mme Labrousse précise que cet aménagement n'a pu être obtenu qu'avec une pression très forte de la Circonscription des Antiquités historiques, et que le problème était d'ailleurs très différent.

Un membre constate que se développent en Europe des politiques du patrimoine très différentes et que la France n'est certes pas à la pointe quand la Suisse et l'Espagne s'efforcent de constituer de grandes réserves archéologiques. Jean-Emmanuel Guilbaut rappelle que de telles réserves ont pu être créées à Millau et à Saint-Bertrand-de-Comminges, et que l'on achète chaque année des terrains à Éauze. Il est certain néanmoins que cela suppose l'adhésion des collectivités locales, ou plus exactement des élus locaux.

Le Président remercie tous les intervenants et donne la parole à Yves Cranga pour une communication présentée en duo avec Mme Françoise Cranga : *Représentations et symbolique de l'escargot dans le Midi de la France*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie les deux conférenciers pour cette communication qui nous a beaucoup appris et nous a montré que l'escargot était fréquemment représenté dans l'art du Midi. Puis le Président demande si l'escargot apparaît dans les Bestiaires médiévaux. Yves Cranga répond par la négative, et ajoute que la nature de l'escargot le met indifféremment du côté du diable ou du côté de Dieu, ce qui n'a bien sûr pas empêché qu'on le représente. L'absence de textes rend son interprétation plus difficile pour le Moyen Âge.

Michèle Pradalier-Schlumberger, constatant un hiatus entre l'escargot figuré sur le sarcophage de Marseille et les exemples suivants qui sont beaucoup plus tardifs, demande s'il n'est pas présent dans l'art irlandais. Mme Françoise Cranga indique que cette représentation devait être limitée au Midi où aucun exemple n'est connu pour la période carolingienne. Yves Cranga ajoute que l'enquête, commencée en Bourgogne, étendue maintenant au Midi de la France, devra sans doute être encore élargie.

Répondant à Daniel Cazes, Yves Cranga précise qu'Isidore de Séville ne traite que de la limace, dans laquelle il voit un vers né dans la boue et donc de nature mauvaise, mais qu'il ne mentionne pas véritablement l'escargot.

Passant aux questions diverses, le Président donne la parole à Anne-Laure Napoléone qui informe la Compagnie d'une « **restauration** » **malencontreuse de la façade de la maison romane de la place Champollion à Figeac** :

« Cette petite demeure est un des vestiges les plus intéressants de la ville. Ses façades relativement peu modifiées ont permis d'en proposer une restitution parfois assez détaillée notamment pour les parties bâties en pierre. En effet, cet édifice fait partie de l'ensemble important des maisons figeacoises construites en matériaux mixtes, c'est-à-dire que l'on a utilisé la pierre pour édifier les parties basses jusqu'au premier étage, tandis que les deux derniers niveaux s'élevaient en pans-de-bois, en encorbellement sur la place Champollion et sur la rue Boutaric. Au premier étage, s'ouvrent deux baies ternées dont l'abondant décor sculpté est en grande partie conservé. Celui-ci a permis de dater la demeure du XII^e siècle : c'est la plus ancienne maison datable de Figeac. Témoin particulièrement bien conservé de la construction de son époque, cet édifice a été proposé au classement ; la procédure est en instance. Cet été, le pas-de-porte des commerces a été vendu et, à cette occasion, le rez-de-chaussée a été débarrassé de ses devantures en bois de façon à mettre en valeur les deux grands arcs sur la place qui étaient jusque-là masqués. Malheureusement, les travaux qui devaient se limiter, selon le descriptif conservé à la D.R.A.C., à la restitution des ogives et à la consolidation du

trumeau, on touché également les maçonneries des parties basses de la façade donnant sur la place. Les joints ont été ici refendus, dans le but de les élargir. Cette opération a occasionné la cassure des arêtes des blocs de pierre.

Depuis quelques années, les études sur l'architecture médiévale de Figeac se multiplient, les caractéristiques de la construction romane de cette ville sont désormais bien connues (A. Melissinos et G. Séraphin, *rapports du secteur sauvegardé* de 1988 et de 1990, H. Pradalier et A.-M. Pêcheur, *Saint-Sauveur de Figeac* dans *C.A.F.* tenu en 1989 et A.-L. Napoléone, *Figeac au Moyen Âge*, thèse, Université de Toulouse-Le Mirail, 1993). Elle se reconnaît par l'emploi d'un grès à grain très fin et homogène, par la taille particulièrement soignée qui permet un assemblage des blocs très ajusté, réduisant les joints à une simple ligne. Le traitement d'un matériau d'excellente qualité par des tailleurs de pierre apparemment très soigneux rend cette construction particulièrement esthétique. Cette technique de mise en œuvre, présente un peu partout dans la ville, se repère facilement. Elle existe notamment sur les parties romanes de l'église abbatiale de Saint-Sauveur mais également sur toutes les demeures les plus anciennes dont, bien entendu, celle de la place Champollion. La défiguration dont celle-ci vient de faire l'objet montre que les travaux n'ont pas bénéficié de la surveillance qu'exige un édifice classé ou en instance de l'être.

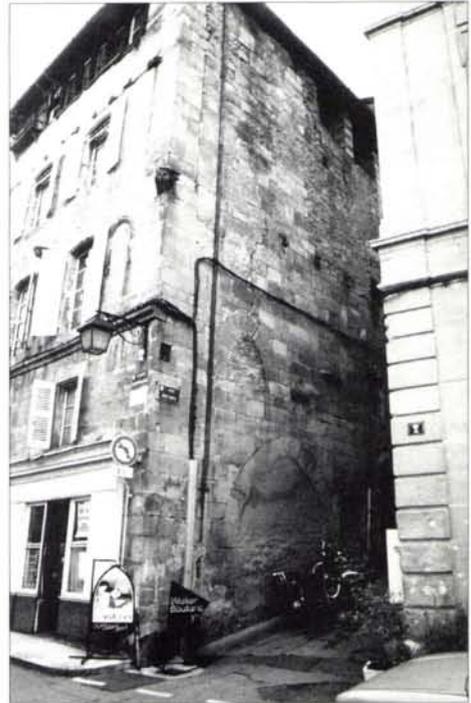
D'autres travaux sont prévus prochainement sur cette maison en vue de la restauration des parties hautes. Il est à souhaiter que les organismes responsables de notre patrimoine y soient désormais plus attentifs. »

Yves Cranga précise que la maison est actuellement en attente de classement.

Il est décidé d'adresser un courrier à l'Architecte des Bâtiments de France du Lot ainsi qu'au Maire de Figeac.

Maurice Scellès donne lecture d'une note, accompagnée de photographies, que nous adresse notre confrère Gilles Séraphin à propos de la **découverte d'une charpente peinte médiévale à Riom (Puy-de-Dôme)** :

« L'élaboration conjointe d'un fichier analytique par le Service Régional de l'Inventaire d'Auvergne et par la Sous-direction des espaces protégés, dans le cadre du secteur sauvegardé de Riom, a conduit récemment à la découverte d'une remarquable charpente médiévale. L'immeuble concerné, situé au n° 9 rue de la Caisse d'Épargne, offre extérieurement l'aspect d'un hôtel particulier du XVIII^e siècle ne laissant rien soupçonner de son ossature médiévale. La charpente du corps de bâtiment principal est constituée de fermes triangulées, portées sur des corbeaux moulurés, à arbalétriers croisés et sans poinçon. Cette absence la distingue d'une charpente par ailleurs analogue, conservée dans une maison médiévale de Montferrand (1). La charpente de Riom offre de plus l'intérêt de porter un décor peint qui subsiste tant sur les pannes que sur les lambrequins d'entrevous. Ces derniers, sur fonds bleus et rouges alternés, présentent des motifs géométriques et zoomorphes assez proches de ceux qui ont été décrits dans une maison de Montpellier, attribuée à la première moitié du XIV^e siècle (2). La présence de ce décor conduit à supposer que la charpente assurait le plafonnement apparent d'une grande salle, hypothèse confirmée par la découverte dans l'immeuble voisin des vestiges de l'une des fenêtres, qui assurait l'éclairage de cette salle par le pignon. Les caractères stylistiques de la fenêtre bipartite, à colonnette et arcatures trilobées, la rapprochent très directement d'une façade gothique partiellement conservée au n° 12 de la rue Saint-Amable, mais aussi des parties les plus anciennes de la cathédrale de Clermont-Ferrand, commencée vers 1248 par le premier Jean Deschamps. Un rapprochement que confirment les premières analyses par la dendrochronologie qui attribueraient, encore sous réserve, les bois de la charpente au milieu du XIII^e siècle.



FIGEAC (LOT) PLACE CHAMPOLLION, MAISON ROMANE, façade sur la place avant travaux.



FIGEAC (LOT) PLACE CHAMPOLLION, MAISON ROMANE. Angle des façades de la place Champollion et de la rue Boutaric après reprise des joints.



RIOM (PUY-DE-DÔME), RUE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DEMEURE MÉDIÉVALE.
Vue de la charpente. *Cliché Gilles Séraphin.*



RIOM (PUY-DE-DÔME), RUE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DEMEURE MÉDIÉVALE. Détail d'un décor peint conservé sur un lambequin d'entrevous de la charpente. *Cliché Gilles Séraphin.*



RIOM (PUY-DE-DÔME), RUE DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DEMEURE MÉDIÉVALE. Fenêtre du pignon sud de la salle charpentée, visible au n° 15 rue Goumot. *Cliché Gilles Séraphin.*

La conservation de cet ouvrage qui mériterait une protection au titre des Monuments historiques, semble désormais assurée (3). Encore pourrait-on souhaiter que soient réunis les moyens nécessaires à en assurer désormais la restauration.

Bénédicte Renaud, Gilles Séraphin

1. Maison dite de l'Éléphant à Montferrand (Puy-de-Dôme). Cf. relevé de J. Creusot dans P. Garrigou Grandchamp, *Demeures médiévales, cœur de la cité*, éd. Rempart, 1992, p. 123.

2. Plafond à caissons d'une maison, 7 place du Marché-aux-Fleurs. Cf. B. Sournia, J.-L. Vayssettes, *Montpellier, la demeure médiévale*, Paris : Imprimerie Nationale, 1991, p. 166-174.

3. Une autre charpente médiévale, caractérisée par ses poinçons moulurés analogues à ceux de la maison de l'Éléphant à Montferrand, a été récemment déposée et détruite lors de travaux de réhabilitation. Il n'en subsiste que les poinçons moulurés en colonnettes, actuellement entreposés dans une remise. »

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mme Pradalier-Schlumberger, MM. l'abbé Baccarabère, Cabau, le général Delpoux, Hermet, le Père Montagnes, Nayrolles, Peyrusse, l'abbé Rocacher, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Delaplace, Jiménez, Pousthomis-Dalle, Pujalte, Watin-Grandchamp, MM. Bertrand, Burrioni, Cranga, membres correspondants.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier, le Président ouvre la séance en donnant quelques informations diverses sur la vie de la Société.

Soucieuse d'informatiser le fichier de la bibliothèque, notre Société s'est vue promettre par l'entreprise M.T.D. qui a en charge le métro de Toulouse, un logiciel mis au point par son informaticien, M. Jolly. Nous l'accepterons avec empressement. M.T.D. se déclare également prêt à nous offrir deux ordinateurs Macintosh que l'on pourrait installer dans la salle de lecture, à la disposition des chercheurs, ainsi que des ordinateurs P.C.

Le Président regrette que la publicité faite sur les concours organisés chaque année par la Société Archéologique du Midi de la France afin de primer les travaux les plus méritants soit demeurée lettre morte.

Au sujet des restaurations en cours sur certains monuments de la région, deux courriers ont été envoyés dernièrement au nom de la Société : l'un à Mme Tomasin sur de récents travaux effectués sur une maison médiévale de Figeac, l'autre à Mme Sire afin d'obtenir des éclaircissements sur le parti choisi dans la restauration à mener à la Porte Miégeville de la basilique Saint-Sernin. En réponse à ces interrogations, Mme Sire indique que pour l'instant, il ne s'agit que d'une phase d'« observation » des éléments sculptés qui exigent à terme une intervention. Le Président suggère l'idée d'inviter prochainement Mme Sire à exposer devant notre Société les différents projets du service des Monuments historiques dans la région.

Lors d'une visite dirigée par M. Féron à l'Hôtel d'Assézat, notre Président a rencontré M. Hugon, journaliste à *La Dépêche*, rédacteur de la chronique « Échos d'écrits », qui a rendu compte dans un de ses articles des travaux de la Société Archéologique du Midi de la France et de son dernier volume de mémoires, insistant plus particulièrement sur l'étude de Mme Blanc-Rouquette, *L'église Saint-Quentin, siège de la corporation des imprimeurs et libraires toulousains*. Mais la diffusion de nos activités passe aussi, aujourd'hui, par « internet ». Or, la vitrine informatique que nous offre le serveur Média-Castres est encore vide à ce jour : il faut se dépêcher de l'occuper.

Après avoir fixé le calendrier des prochaines séances, le Président donne la parole à Nelly Pousthomis pour sa communication sur *Les restaurations de la cathédrale de Tarbes aux XIX^e et XX^e siècles*.

Le Président remercie Nelly Pousthomis pour son exposé qui suscite de nombreuses questions et remarques.

M. l'abbé Rocacher indique que les frères Pedoya, auteurs des décors peints de la cathédrale de Tarbes au XIX^e siècle, ont déployé une grande activité de décorateurs d'églises dans le diocèse de Toulouse. Nelly Pousthomis regrette la rareté des documents sur leur intervention et évoque la disparition de leurs œuvres dans plusieurs églises, non seulement à la cathédrale de Tarbes, mais aussi à Garaison et Saint-Lizier.

M. Coppolani précise que les Pedoya étaient trois frères et que l'on peut voir leurs œuvres dans l'église de Seysses ainsi que dans celle de Lherm, dans le canton de Muret. Maurice Scellès évoque leur activité dans le Tarn-et-Garonne, dont rend compte le dictionnaire des églises de ce département par le chanoine Gayne. Selon Dominique Watin-Grandchamp, il existe des monogrammes qui permettent d'identifier leurs œuvres. D'ailleurs, leurs descendants se sont manifestés, ce que confirme Mme Blanc-Rouquette avec qui ils sont entrés en relation : il s'agit bien d'une famille d'origine italienne, qui a habité dans le canton de Saint-Girons en Ariège et qui a donné des peintres décorateurs d'églises sur au moins deux générations. Ils ont travaillé

dans un nombre impressionnant d'édifices, reproduisant un peu partout le même catalogue d'ornements italianisants (rinceaux, grotesques...). D'après Daniel Cazes, ce répertoire peu original était très proche de celui d'un autre peintre ornementaliste : le Toulousain Ceroni, également d'origine italienne.

Louis Peyrusse demande quelles pouvaient être les sources de financement à l'époque de Bordes, autour de la seconde campagne de décors peints à l'intérieur de la cathédrale Sainte-Marie. En l'absence de financement public, ce furent manifestement les pèlerinages de Lourdes qui enrichirent le diocèse de Tarbes.

Henri Pradalier regrette que l'intervention ait consisté à recréer un nouveau décor obtenu en déformant les œuvres précédentes. Nelly Pousthomis souligne que pour ce faire, les arguments avancés étaient, comme toujours en pareil cas, d'ordre technique. À cet égard, Maurice Scellès constate avec amusement que l'évolution de la doctrine des architectes-restaurateurs est sensible à travers le vocabulaire utilisé, qui s'adapte aux dernières modes intellectuelles. Aussi, le bilan critique ne peut-il être que sévère.

Guy Ahlsell de Toulza évoque la sculpture de la cathédrale de Tarbes. Quatre chapiteaux romans à entrelacs, dont deux sont conservés au Musée des Augustins, sont réputés d'origine tarbaise. Peut-il s'agir de chapiteaux déposés au XIX^e siècle, peut-être ceux de la fenêtre d'axe de l'abside ? Nelly Pousthomis reconnaît que Sainte-Marie de Tarbes offre fort peu de sculpture médiévale, l'essentiel se situant dans la rose, d'un modèle très proche de celle de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse. Il est vrai que l'architecte Caddau, auteur des restaurations du chevet au début du XX^e siècle, a pu déposer des chapiteaux. Cependant, les éléments sculptés que l'on peut observer sur place sont tous d'origine cistercienne, tout comme d'ailleurs le type architectural de l'ancienne salle capitulaire. Il n'y a apparemment rien de semblable dans tout cela aux quatre chapiteaux évoqués. Peut-être la thèse de Catherine Vincent, touchant à la cathédrale de Tarbes, apportera-t-elle quelques lumières sur cette question.

Pascal Bertrand attire l'attention sur le baldaquin de la cathédrale de Tarbes, chef-d'œuvre de Marc Arcis qui n'aurait sans doute pas trouvé place dans l'édifice agrandi selon le projet d'Hippolyte-Louis Durand. L'abandon de ce projet a donc peut-être sauvé ce remarquable élément de mobilier liturgique.

Enfin Louis Peyrusse s'étonne du projet de Jean-Jacques Latour qui, en 1843, proposa une curieuse façade romano-Renaissance très italianisante. Bien peu de réalisations contemporaines pourraient en effet lui être comparées.

Au titre des questions diverses, Henri Pradalier rend compte d'un courrier reçu récemment, annonçant que l'amicale des sociétés savantes du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, l'U.C.E.P. (Union des Centres d'Études transpyrénéens) se réunira le 31 mai prochain à Toulouse afin d'établir ses statuts. Affaire à suivre...

Enfin, Pascal Bertrand tient à exprimer son indignation, ayant appris dans la journée que les publications de Maurice Prin ont été retirées de la vente à l'entrée du cloître des Jacobins. Parmi les membres présents, chacun s'accorde à juger cette décision inadmissible. La Ville de Toulouse n'a-t-elle pas décerné sa médaille d'or à Maurice Prin ? Que doit-on faire pour réparer cette injustice ?

SÉANCE DU 11 MARS 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Pradalier-Schlumberger, Labrousse, MM. l'abbé Baccrabère, Gérard, Julien, Lapart, Nayrolles, Peyrusse, Tollon, Vézian, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Delaplace, Napoléone, Pujalte, MM. Burroni, Cranga, Manuel, Morvillez, membres correspondants.

Excusé : M. Cabau

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 février, qui est adopté. Le Président donne ensuite la parole à Jean Nayrolles pour la lecture du procès-verbal de la séance du 18 février, qui est adopté.

Puis le Président rend compte de la correspondance manuscrite.

En réponse au courrier que lui a adressé le Président, le Maire de Figeac souhaite que puissent être effacés les défauts de restauration de la maison Peyrière, dont il regrette en outre que le dossier de classement au titre des Monuments historiques soit toujours en instance.

Le Maire de Toulouse accuse réception du tome LVI de nos *Mémoires* et nous remercie de lui avoir fait connaître la satisfaction des étudiants qui fréquentent notre bibliothèque.

La Xunta de Galicia nous informe de la tenue à Saint-Jacques-de-Compostelle du Salon International du Patrimoine Culturel qui aura lieu du 17 au 21 septembre 1997. Le Directeur général du Patrimoine Culturel invite notre Société à y participer.

L'Université d'Alcalá (Espagne) nous informe d'un prochain séminaire consacré « au projet de conservation et d'intervention » mis en place dans le cadre de son *master* « Restauration et réhabilitation du patrimoine ».

M. Jean Guyon accepte bien volontiers de faire partie du comité scientifique de nos *Mémoires* dont il apprécie la qualité. Il souligne en outre tout l'intérêt de contributions qui s'efforcent de couvrir tout l'arc chronologique de l'archéologie, entendue sous tous ses aspects, voie dans laquelle il faut sûrement poursuivre.

Enfin, nous avons reçu une lettre de candidature au titre de membre correspondant de Mme Caterina Magni, spécialiste d'archéologie amérindienne.

Le Directeur rend compte à son tour de la correspondance imprimée, puis le Secrétaire Général présente les ouvrages offerts par des membres de la Société et poursuit la présentation des ouvrages reçus au titre des échanges.

La parole est alors à M. Éric Morvillez pour la communication du jour consacrée à « *L'architecture de la salle à absides de Saint-Rustice (Haute-Garonne)* », publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie Éric Morvillez pour cette communication si solidement documentée et très abondamment illustrée. Il constate que la mosaïque de Saint-Rustice fait figure de vestige d'un Empire romain qui subsiste en Afrique du Nord comme à Antioche et dont la koinè perdure au V^e siècle même en Gaule. Les rapprochements qui ont été proposés avec les tissus et les tentures lui paraissent tout à fait probants.

Éric Morvillez souligne que les parallèles observables entre les mosaïques et les tissus montrent bien que les cartons circulent. Les thèmes, comme par exemple celui des Néréïdes, sont d'ailleurs très largement utilisés aussi bien dans le décor architectural que pour les tissus ou les objets.

Christine Aribaud rappelle que la fouille récente de Denderah (Égypte) a permis de retrouver des milliers de tissus romains dont cinq cents feront prochainement l'objet d'une première publication par Dominique Cardon du C.N.R.S., publication qui remet un peu en cause l'idée selon laquelle prédominaient les tapisseries à grandes scènes et les tissages à motifs géométriques : il s'avère que les thèmes décoratifs étaient très variés. La raideur du tissu suggère que c'est une tapisserie qui a été représentée sur la mosaïque de Saint-Rustice.

Répondant à Claude Péaud-Lenoël, Éric Morvillez précise que c'est parce qu'il a exclu de son propos toutes les représentations antérieures au III^e siècle qu'il n'a pas fait état du dieu marin de Saint-Romain-en-Gall, mais il existe en effet de très nombreux exemples de ce thème pour la Gaule des II^e et III^e siècles.

Daniel Cazes dit à quel point il a été intéressé par la précision des comparaisons proposées, mais il se demande si l'on dispose de suffisamment d'éléments architecturaux pour considérer qu'il s'agit d'une *villa*. L'évolution ultérieure du site pourrait être éclairante. La recherche historique reste à faire, mais il est sûr en tout cas que le site est habité et connu au VII^e siècle, et peut-être célèbre, lorsqu'on y enterre l'évêque Rustice. À la fin du XI^e siècle, l'église est prieuré de Moissac. Daniel Cazes se rappelle qu'il avait été intrigué, en étudiant l'édifice, par la présence sous l'abside d'une crypte où l'on vénérât une source et à laquelle on accédait par un escalier extérieur. Bien que la « *villa* » soit située en contrebas par rapport à l'église, il y a peut-être une relation à établir entre les deux sites. Il ajoute que les circonstances de l'enlèvement de la mosaïque en 1863 sont assez confuses : il est probable que personne ne maîtrisait alors dans la région les techniques de dépose et les catalogues font état de très nombreux morceaux et de quantité de tesselles que l'on n'a sans doute pas su conserver.

Éric Morvillez note qu'en dépit des lacunes, l'ensemble conservé est remarquable. Il avoue avoir été étonné par la passion manifestée par la Société Archéologique du Midi de la France pour obtenir que la fouille soit couverte par un toit, alors que les vestiges ont été ensuite réenterrés. Quant au rapport éventuel avec la source, Éric Morvillez dit y avoir pensé, mais avoir préféré ne pas l'évoquer parce que le lien lui paraissait trop ténu. Par ailleurs, le décor qui reste païen ne paraît pas pouvoir être daté de façon trop tardive, ce qu'admet Daniel Cazes qui accepte tout à fait une datation de la fin du IV^e ou du début du V^e siècle.

Une telle datation, qui n'irait pas au-delà du milieu du V^e siècle, convient à Christine Delaplace qui fait par ailleurs remarquer que l'on a trop accentué la coupure que représenterait la période. En effet, l'environnement culturel ne se transforme pas immédiatement et il n'y a pas de volonté d'un changement autoritaire des mentalités. Dans les différents panégyriques qu'il compose pour les Empereurs, Sidoine Apollinaire ne fait aucune référence au christianisme mais puise sans cesse aux sources des mythes. Christine Delaplace ajoute qu'un tel décor de pavement incluant des inscriptions en grec lui paraît pouvoir refléter le goût de l'élite de l'époque.

Éric Morvillez acquiesce tout en rappelant que la mosaïque de Saint-Rustice reste un cas isolé dans l'ensemble aquitain. En outre, cette grande composition mythologique convient sans doute mieux à une construction privée qu'à un édifice public. Christine Delaplace se demande toutefois si des thermes aussi importants ont pu appartenir à une demeure privée et s'il ne faut pas envisager l'hypothèse d'un établissement lié à une source curative. Éric Morvillez pense qu'en effet l'hypothèse d'une source curative plus tard christianisée ne doit pas être écartée : mais seules des fouilles permettraient de replacer la salle à absides dans son contexte architectural.

Louis Peyrusse admet que de nouvelles fouilles seraient hautement souhaitables, mais qu'elles risquent d'être très compliquées : il faut savoir que les recherches du milieu du XIX^e siècle n'ont pas été conduites par la Société Archéologique du Midi de la France mais par le prédateur boulimique qu'était Jules Soulages. Les procès-verbaux manuscrits de notre Société en donnent la chronique.

Jean Nayrolles indique qu'au moment de la reconstruction de l'église, Esquié avait adressé une note aux Bâtiments civils. Daniel Cazes confirme le renseignement en précisant toutefois que le bref rapport qui accompagne le plan de l'église ne contient pratiquement aucune indication sur l'occupation antique.

L'abbé Bacrabère se souvient qu'à l'occasion du survol du site en hélicoptère, il y a une vingtaine d'années, il avait constaté, si ses souvenirs sont exacts, qu'un embranchement de route se dirigeait vers le site de la *villa*. La prospection sur place, qui n'avait pas été systématique, avait révélé de nombreuses tesselles de mosaïque et des fragments d'enduit. Éric Morvillez rapporte que le

Maire lui a également dit avoir des morceaux de mosaïque ; si les décors de pavement ont probablement été largement détruits, il faut insister sur l'intérêt d'une fouille qui permettrait de retrouver le plan de l'édifice et d'en préciser les dispositions.

Jacques Lapart évoque la *villa* de Séviac à Montréal-du-Gers, puis revenant à Saint-Rustice, remarque que le propriétaire dispose sans doute de moyens importants. C'est ce que pense aussi Eric Morvillez qui note encore que le commanditaire montre son attachement à la culture antique.

SÉANCE DU 18 MARS 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général ; Mmes Merlet-Bagnéris, Pradalier-Schlumberger, MM. Blaquièrre, Cabau, Hermet, Nayrolles, Peyrusse, Prin, Roquebert, Tollon, membres titulaires ; Mmes Pousthomis-Dalle, Pujalte, MM. Bertrand, Burrioni, Cranga, Ginesty, Manuel, membres correspondants.

Excusés : M. Scellès, Secrétaire-adjoint, Mme Aribaud, M. Gérard.

Invitée : Mme Ginesty.

Le Président ouvre la séance en donnant la parole à M. Coppolani qui présente les différentes correspondances imprimées reçues par la Société.

Viennent ensuite les rapports sur les concours en vue de la remise du prix Ourgaud, qui sera attribué cette année lors de la séance publique.

Mme Pousthomis lit un rapport sur le mémoire de maîtrise de Cécile Gloriès, *Un exemple d'analyse de parcellaire urbain : l'îlot de l'ancien hôtel de ville de Saint-Antonin-Noble-Val au Moyen Âge et à l'époque moderne*, soutenu en juin 1996 à l'Université de Toulouse-Le Mirail, sous la direction de Mme Sylvie Faravel :

« Le mémoire comprend deux volumes : un volume de texte de 131 pages et un volume d'annexes comprenant la documentation graphique, les tableaux, les fiches informatiques et la bibliographie. L'ensemble est bien présenté et de consultation aisée. Le style est simple, correct et agréable à lire.

Le volume de texte est structuré en trois parties : une présentation des lieux et de la question (présentation à la fois de la ville et de l'îlot dans la ville, sous l'angle topographique et historique, assortie d'une historiographie de la question ; un exposé de la problématique et une présentation raisonnée des sources et des méthodes) ; la deuxième partie est un recueil de cinq monographies correspondant à chacun des lots individualisés ; enfin une synthèse sur le parcellaire, ses limites et sa structuration, le fief urbain (seigneuries, assise foncière, redevances, franc alleu), les propriétaires (nombre et qualité, mutations) et les biens (natures et fonctions). Le volume s'achève par une conclusion, suivie d'un lexique de quelques termes techniques ou juridiques.

L'îlot de l'Ancien Hôtel de ville de Saint-Antonin est certainement le plus connu, ne serait-ce que par le monument roman qui en occupe une partie. La ville, la « maison romane », la « maison Muratet » et la « Caserne des Anglais » ont fait l'objet de nombreuses publications, anciennes ou plus récentes et de travaux universitaires. Les publications les plus récentes émanent notamment du Service Régional de l'inventaire, s'inscrivant dans le cadre de l'inventaire des cantons de Caylus et de Saint-Antonin. Il pouvait donc paraître quelque peu téméraire de choisir comme objet de recherche une ville et plus particulièrement un îlot déjà très étudiés. De plus, la problématique n'est pas neuve, encore qu'elle aborde ici toutes les facettes d'une étude urbaine : origine et développement du tissu urbain, répartition et évolution des espaces bâtis et non bâtis, des espaces publics et privés, structuration et évolution du parcellaire, propriété foncière, nature et fonctions du bâti, organisation intérieure des bâtiments, accès et communications, traitement des façades.

Le résultat est remarquable et même exemplaire. Loin de se contenter d'une compilation dressant un état de la question, l'auteur renouvelle l'approche et la connaissance de ce morceau de tissu urbain. En effet, la recherche ne concerne qu'une vingtaine de maisons, douze parcelles actuelles, soit moins de 1500 m² représentant 2 % de la superficie de la ville. Elle en a entrepris l'analyse minutieuse, s'efforçant de croiser toutes les données, textuelles, iconographiques, monumentales, archéologiques y compris la dendrochronologie. Pour une bonne part, ces données sont inédites puisque Cécile Gloriès a dépouillé les compoix, livres de reconnaissances, livres de mutations, registres notariés. Les informations recueillies sur l'îlot ont été saisies sur base de données, permettant le tri d'une centaine de fiches, des recoupements et l'élaboration de tableaux synthétiques. Les actes juridiques et administratifs (coutume, acte de partage de la vicomté, recensement des biens de la communauté) ont également été exploités. Les plans cadastraux (notamment celui de 1782) ont servi de base à une reconstitution du parcellaire et à son évolution, complétés par des relevés au sol dont certains sont de l'auteur. Elle a également réalisé elle-même, à partir des diverses informations recueillies, une cartographie informatisée qui comprend des plans évolutifs par lots ou portions de lots pour aboutir à celui de l'îlot dans son ensemble. Les questions de datations ont été abordées en termes de chronologie relative, suivant les méthodes de l'archéologie du bâti, puis de chronologie absolue, obtenue en conjuguant les méthodes traditionnelles (datation des formes) et le recours plus novateur à l'archéodation du bois, la dendrochronologie. Cécile Gloriès a même souhaité s'initier à cette méthode sous la conduite de Béatrice Szepertyski, responsable du Laboratoire d'Analyses et d'Expertises en archéologie et œuvres d'art, à Bordeaux. C'est dire la somme de travail et d'investissement personnel dont a fait preuve l'auteur.

La démarche et les résultats ne pourront être ici que très résumés.

L'îlot a été divisé en cinq groupes de maisons ou lots, d'inégale importance, en fonction de critères fiscaux (limites des transactions foncières et nature des fiefs) et topographiques (ruelle, venelle). Chaque lot est ensuite abordé séparément, de façon chronologique et monographique. Puis ces cinq évolutions sont mises en parallèle et synthétisées en trois thèmes majeurs.

Le parcellaire

La parcelle est redéfinie sur la base de ses limites physiques, murs, voies de communication, fossés, qui peuvent être renforcées par des notions juridiques. Certaines limites sont apparues « fortes » en tant qu'immuables. D'autres, limites « faibles », sont des subdivisions souvent temporaires, mais qui ont parfois une réalité archéologique plus grande. La comparaison des parcelles les mieux définissables se fonde sur plusieurs paramètres : la superficie, la forme, la largeur des façades principales et la longueur à l'intérieur de l'îlot. Les superficies (de 110 à 190 m²) et les formes sont variables, cette irrégularité allant dans le sens d'un constat plus général sur les îlots anciens en position centrale dans la ville. Deux groupes de largeurs de façade s'individualisent : entre 5 et 8 m et entre 11 et 13 m. Or les trois plus larges ont conservé des éléments architecturaux anciens. Les façades les plus larges ne correspondent pas forcément aux parcelles les plus grandes mais appartiennent aux éléments structurants du parcellaire.

Le fief urbain

Les trois paramètres — les seigneurs, l'assise foncière et les redevances — paraissent fixés au moins dès la fin du XIV^e siècle et n'évoluent plus ensuite. L'îlot reflète la mosaïque de microfiefs qui caractérise la ville, avec quatre fiefs, détenus par le roi qui succède aux vicomtes en 1226, le Chapitre abbatial et des familles laïques, auxquels s'ajoutent deux parcelles franches. Les limites de la propriété et des fiefs semblent se superposer aux limites « fortes » prédéfinies sur des critères physiques (murs, rues, fossés). La fixité de ces limites « fortes » des lots suggère leur ancienneté et pourrait avoir enregistré la répartition initiale de la possession du sol.

La propriété foncière

Son évolution suit le rythme de l'économie et de la démographie. Le nombre des propriétaires est plus élevé aux périodes de croissance et se réduit en période de crise. On note un taux assez élevé de femmes propriétaires (20 % comme à Figeac en 1400, contre 13 % en Arles en 1437).

Le statut socioprofessionnel n'est guère saisissable qu'à partir de 1500. Il semble en partie conditionné par l'existence d'un centre politique (hôtel de ville) et d'un centre économique (place du marché, poids public et mesures). L'éventail paraît se diversifier au XVII^e siècle et peut se répartir en deux catégories, celle des artisans et celle des notables (notaire, avocat, médecin, marchand). Le grand nombre de marchands propriétaires dans l'îlot s'explique sans doute par la fonction commerciale du quartier. On note une relative continuité professionnelle de père en fils.

Les biens

Composé en grande majorité de maisons, l'îlot contient aussi quelques bâtiments annexes. Les niveaux d'une même maison se répartissent entre plusieurs fonctions et peut-être entre plusieurs propriétaires. Les bâtiments sont polyvalents, mais la fonction résidentielle est largement majoritaire. Cependant, les sources ne permettent pas de saisir l'adéquation entre propriété et résidence, puisqu'elles n'enregistrent pas les cas de location possible. La fonction commerçante est attestée par les arcades en façade et la documentation écrite, dès le XII^e pour l'hôtel de ville, au XIII^e siècle pour la maison Muratet, au XV^e ou XVI^e siècle au moins pour les autres. La documentation écrite n'a révélé aucune mention d'entrepôt. Deux bâtiments sont à vocation agricole unique, mais tardivement, une étable (XVII^e siècle) et une écurie (XVIII^e siècle). Le poids public est attesté pour la première fois en 1572, mais la proximité immédiate de la maison commune suggère une existence antérieure. Son extension progressive aboutit à la construction d'un édifice particulier. Les mesures sont abritées par une halle à la fin du XVII^e siècle.

Les espaces libres paraissent avoir été plus nombreux qu'actuellement. Ce sont des patus, sans caractère distributif, ou des cours intérieures qui, à côté des ruelles et des venelles, permettent l'accès aux maisons, surtout dans le cas des plus grandes. La présence d'un escalier extérieur résulte souvent d'une division horizontale ou verticale de la propriété.

On pourra objecter les dimensions réduites du secteur d'étude qui, il est vrai, posent le problème de sa représentativité par rapport à l'ensemble de la ville. On répondra qu'une telle investigation, aussi fouillée que diversifiée, n'est guère possible qu'à une échelle micro-urbaine, surtout dans le cadre d'une maîtrise. On rejoint ici les débats entre tenants d'une enquête à l'échelle d'un canton voire d'une région et ceux de la monographie communale quasi exhaustive. Faux débats car les deux approches paraissent, à terme, complémentaires. La micro-enquête optimise la connaissance de l'objet et permet de corriger ou de relativiser les conclusions des grandes synthèses. En outre, la confrontation des sources met en évidence des faits indécélables au travers d'une source unique. De plus, la démarche s'inscrit dans la continuité en prenant en compte le long terme (Moyen Âge et époque moderne). Elle aboutit à la formulation d'hypothèses qui pourraient être vérifiées par l'extension de la méthode à un quartier ou mieux à une ville. Outre la diversité des éclairages apportés, on retiendra plus particulièrement les potentialités de définition d'une organisation parcellaire stable, laquelle pourrait permettre de remonter jusqu'à la mise en place des fiefs et au découpage initial du sol.

Je terminerai en soulignant l'originalité de la démarche qui renouvelle la recherche en archéologie urbaine et ouvre de nouvelles perspectives. La somme et la qualité du travail, l'investissement fourni dans des secteurs au départ peu maîtrisés par l'auteur (archéologie monumentale et dendrochronologie notamment), ses qualités de sérieux et de prudence me paraissent justifier amplement que ce mémoire soit primé par la Société Archéologique du Midi de la France. »

M. Pascal Bertrand présente le travail d'Hélène Martin, **La tenture de la vie de saint Martin de l'ancienne collégiale de Montpezat-de-Quercy**, un mémoire de maîtrise soutenu en octobre 1996 à l'Université de Toulouse-Le Mirail sous la direction de Mme Pradalier-Schlumberger et de Pascal Bertrand :

« Mlle Hélène Martin a soutenu en octobre 1996 à l'Université de Toulouse II- Le Mirail un mémoire de maîtrise sur *La tenture de la Vie de saint Martin de l'ancienne collégiale de Montpezat-de-Quercy*, sous la direction de Mme le Professeur Michèle Pradalier-Schlumberger et de moi-même, qui lui a valu la mention Très bien (2 vol., 160 p. de texte et 97 fig.). Il s'agit d'une étude rigoureuse, conduite avec méthode sur un cycle du XVI^e siècle, conservé dans son intégralité in situ, que composent cinq tapisseries mesurant environ 1,90 m de hauteur sur une longueur totale de 24,50 m, chaque pièce comprenant trois scènes explicitées par des quatrains octosyllabiques et séparées par des colonnes. Aucun travail de synthèse n'avait été effectué sur cet ensemble, qui n'a d'ailleurs été que rarement mentionné dans la littérature.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à un rappel de la commande, du moins à la personnalité de Jean IV Desprez († en 1539), évêque de Montauban et doyen de la collégiale de Montpezat. Ce prélat, « d'une grande droiture, intransigeant, difficile et autoritaire », fit très certainement tisser la tenture, puisque celle-ci porte ses armoiries. La seconde partie a pour objet l'analyse iconographique du cycle qui relate quinze épisodes de la vie de saint Martin. L'auteur du programme s'est inspiré de la *Vita sancti Martini* de Sulpice Sévère et d'au moins cinq variantes de ce récit, dont la célèbre *Légende dorée* de Voragine, un ouvrage anonyme contant la *Vie et miracles de Monseigneur de saint Martin, de nouvel translaté de latin en françois* publié à Tours en 1496, puis à Paris en 1500 et 1516, et le *Mystère de saint Martin* d'Andrieu de la Vigne joué en 1496. Relevant scrupuleusement les vers, et notant ainsi les erreurs insérées dans les inscriptions au cours des restaurations successives, décrivant avec précision chaque scène, Mlle Martin analyse avec une extrême finesse l'ensemble du cycle qui met l'accent sur la charité, mais aussi sur le combat contre l'idolâtrie et la lutte contre le Mal.

Dans la troisième partie, sont discutés des problèmes de style. Dissociant bien les questions afférentes à l'élaboration des cartons de celles relevant de l'exécution même de la tenture, Mlle Martin rapproche le cycle de Montpezat d'un groupe de tapisseries (*Arts libéraux* de Cluny, des *Arts décoratifs* de Paris, du *Museum of Fine Arts Boston* et du musée de Göteborg ; *Départ de l'enfant prodigue* de Cluny ; scènes de la *Passion du Christ* du Metropolitan Museum, etc.) dans lequel se retrouvent des types de compositions très proches, des éléments d'architecture et décoratifs semblables (colonnes, carrelage, guirlandes, coquilles, fleurs), des procédés de fabrication similaires, tel que le emploi de figures, qui laissent à penser que ces œuvres sont issues d'ateliers secondaires dans lesquels étaient remis sur le métier d'anciens cartons. Au terme de minutieuses investigations, confrontant le dessin des personnages de la tenture avec des exemples pris dans la peinture flamande, dans des productions tournaisiennes, Mlle Martin débouche sur une proposition d'attribution prudente et justifiée pour quelques figures de la tenture.

Le mémoire de Mlle Martin constitue une remarquable étude monographique d'un cycle tissé, caractéristique de la production ordinaire du début du XV^e siècle. À l'enrichissement des connaissances sur la tenture qu'apporte cette étude, il nous faut ajouter des qualités de rigueur de la recherche, de clarté de l'exposé des résultats et de soin de l'écriture dont elle fait preuve. »

Ces études s'avèrent toutes deux de grande qualité, quoique très différentes par leur sujet et dans leur conception : un exercice méthodologique d'un côté, une monographie de l'autre. Il est donc décidé d'attribuer le prix Ourgaud à Mlle Cécile Gloriès et le prix de la Société Archéologique à Mlle Hélène Martin, les deux prix, dotés de 2000 F. chacun, étant accompagnés d'une médaille d'argent.

Henri Pradalier cède alors la parole à MM. Prin et Tollon pour leur communication, **Un projet de façade inédit pour le Capitole de Toulouse au XVII^e siècle**, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie MM. Prin et Tollon pour leur exposé qui retrace une grande partie de l'histoire des façades du Capitole.

Daniel Cazes revient sur la question du programme iconographique des statues qui couronnent la façade projetée par Jean-Pierre Rivalz. À titre d'hypothèse, il propose d'aller un peu plus loin dans sa lecture. Il y a là, de toute évidence, un programme à la fois allégorique et mythologique. Mais ne peut-on y reconnaître aussi des personnages historiques ? En effet, une des statues du pavillon de gauche représente un empereur ou un général romain en tenue militaire, tandis que sur le pavillon de droite se trouve un Romain vêtu d'une toge. En rapport au programme de la Salle des Illustres et en procédant par élimination, Daniel Cazes propose d'identifier respectivement Marcus Antonius Primus, le plus célèbre des Toulousains de l'Empire romain qui vécut durant le dernier tiers du I^{er} siècle (général qui aurait pu prendre le pouvoir à la mort de Néron mais qui préféra le laisser à Vespasien), et, dans le personnage de droite, le poète Stace. Les Toulousains voulaient en effet se persuader que l'auteur de la Thébaïde était d'origine toulousaine, entretenant en fait une confusion avec un obscur rhéteur du même nom. Ainsi, le programme de la façade affirmerait-il dès l'extérieur la volonté de résumer et d'annoncer les grandes lignes de la galerie intérieure.

Louis Peyrusse se déclare séduit par cette hypothèse mais y voit un inconvénient : la présence de Cléopâtre parmi les figures

féminines. Pour Daniel Cazes, cette statue qui rappelle de fort loin la Cléopâtre du Belvédère ne représente sans doute pas la dernière reine d'Égypte. Frappé par le principe de symétrie absolue qui semble présider à l'ensemble du programme, il soutient qu'aux côtés des arts (Apollon et les Muses), la politique peut avoir sa place.

Au-delà de ces questions d'identification, Louis Peyrusse souligne combien tous ces projets s'inscrivent dans la longue durée, depuis le XVI^e siècle jusqu'à la III^e République qui adopte la solution définitive d'un palais régulier.

Au titre des questions diverses, le Président annonce les candidatures d'Emmanuel Garland et de Cécilia d'Ercole.

Une lettre de notre confrère M. Gérard nous fait part de son inquiétude au sujet de l'hôtel édifié par Jean-Arnaud Raymond dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pour les Archives du diocèse et la Chambre souveraine du Clergé. Selon M. Hermet, le panneau indiquant la destruction ne concerne que le bâtiment intérieur. On craint cependant que l'édifice ne soit pas protégé.

Bruno Tollon insiste sur le jalon important que représente l'œuvre de l'architecte Raymond dans les années 1760-1770. Il fut en particulier l'auteur de l'église de L'Isle-Jourdain, édifice néoclassique étudié par Michel Gallet dans un numéro de la revue *Monuments historiques* consacré au palladianisme en France. Michel Gallet avait reconnu en Raymond un des acteurs principaux de l'architecture de son époque.

SÉANCE PUBLIQUE DU 5 AVRIL 1997

Elle se tient dans la grande salle de l'Hôtel d'Assézat.

Allocution du président

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Mes chers confrères,

JEAN VANEL (1915-1996)

Au cours de l'année 1996-1997 notre compagnie a eu le regret de perdre Jean Vanel. Né dans le Lot en 1915, à Labastide-Murat, il avait passé son enfance dans le Quercy qu'il a chanté à travers plusieurs œuvres poétiques. En 1937 il vint se fixer à Rabastens. En 1940 il était nommé instituteur à l'école La Fite dont il allait assurer la direction de 1954 jusqu'à sa retraite en 1978.

À Rabastens, le jeune poète se transforma vite en historien et, en janvier 1944, créa une association, les *Veillées Rabastinoises*, dont le but était de développer la vie intellectuelle de la petite cité en organisant des cycles de conférences de qualité. Dès 1947, l'un de mes prédécesseurs, Joseph Calmette, ayant repéré en lui un historien actif, l'admettait comme membre correspondant au sein de notre Société. L'année suivante, Jean Vanel, fondait *l'Écho de Rabastens*, destiné à publier les conférences et les recherches des érudits locaux sur le passé de Rabastens. Jean Vanel sera pendant 37 ans tout à la fois le rédacteur, l'inspirateur et le trésorier de cette revue jusqu'à ce qu'il passe le relais à notre confrère Guy Ahlsell de Toulza.

Sa patrie d'adoption n'accapara pas toute sa vie de chercheur. Originaire de Labastide-Murat, patrie du célèbre maréchal d'Empire Joachim Murat, il eut à cœur de consacrer de nombreuses études à son compatriote et fonda dans la maison natale de celui-ci un musée dont il fut le Conservateur jusqu'en 1978.

À cette date, la municipalité de Rabastens, soucieuse de ne pas laisser inemployés les talents de Jean Vanel, que l'Éducation Nationale avait honoré dès 1958 du titre de Chevalier des Palmes Académiques, décida de lui confier la réorganisation des Archives Municipales, tâche dont il s'acquitta en ajoutant son érudition au soin habituel qu'il apportait à tout ce qu'il réalisait.

À Rabastens, Jean Vanel, laisse une association vivante, une revue, de nombreux écrits et d'immenses regrets.

Rapport moral

L'année 1996, après un début difficile, a vu les relations entre la Ville de Toulouse et les Académies s'améliorer rapidement au point qu'au mois de juin un accord satisfaisant pour toutes les parties était enfin trouvé. Le 18 octobre, M. le Maire pouvait donc inaugurer les nouveaux locaux des Académies en présence de M. le Préfet, des représentants de la Région et du Département, en présence aussi de très nombreux académiciens rassemblés autour du nouveau président de l'Union des Académies, M. Lucien Remplon.

Immédiatement après cette inauguration, les compagnies logées dans l'Hôtel d'Assézat ont entamé une nouvelle année académique. Elle a débuté par la présentation de l'Hôtel d'Assézat et des Académies au salon F.A.U.S.T., grâce à l'action de l'association FERMAT et avec l'aide du Rectorat qui nous avait ouvert son stand. Sous l'impulsion du Président Raibaut, les relations avec l'association FERMAT, association des Amis de l'Hôtel d'Assézat, sont en train de se resserrer. Celle-ci a mis au point le logo de l'Hôtel d'Assézat et s'active avec l'aide de plusieurs de ses membres, en tête desquels on pourra citer MM. Féron et Desbonnet, pour placer sur *Internet* des renseignements concernant les Académies ainsi que certains des textes qu'elles publient. Des contacts ont été pris avec des établissements scolaires afin de procéder à la saisie informatique des textes publiés par les Académies.

L'installation dans les nouveaux locaux a eu pour effet de déclencher une réorganisation générale des bibliothèques et du fonctionnement de certaines Académies dont la Société Archéologique. Des bâtiments neufs, plus spacieux, mieux éclairés, ont permis à cette dernière de développer l'accès à sa riche bibliothèque, en cours de reclassement sous l'action du bibliothécaire-archiviste Louis Latour entouré de plusieurs membres de la Société comme Christine Delaplace, Maurice Scellès, Pascal Julien, Jean Nayrolles, mais aussi de personnes extérieures à la Société qui, par sympathie, consacrent bénévolement de nombreuses heures à déplacer des meubles, bricoler, porter des rayonnages, ranger des livres. On sent une sorte d'allégre fermentation autour de notre Société qui se traduit aussi par le sérieux des débats, non empreints, toutefois, d'une certaine bonne humeur. On a vu réapparaître également une vieille et bonne habitude, celle des dons d'ouvrages à la bibliothèque. Et il n'est pas de séance où un membre ne vienne apporter en cadeau tel ou tel livre dont il n'a plus l'usage ou qu'il possède en double.

L'installation dans les nouveaux locaux a été pour notre Société l'occasion de se procurer un matériel nouveau, en particulier dans le domaine informatique. Ce sont les membres de l'Association des Amis de l'Hôtel d'Assézat qui, sur ce plan, nous aident de la manière la plus efficace. Le Cercle d'Oc grâce à l'intervention de M. Estibal nous a fourni un ordinateur Macintosh, la société Métro Toulouse Développement et son Directeur Général M. Vandevoorde nous ont offert non seulement deux ordinateurs Macintosh mais aussi un logiciel destiné à procéder à la saisie informatique de la bibliothèque, logiciel que M. Jolly, informaticien de MTD, est en train de mettre au point. Sur les quatre ordinateurs qui sont en notre possession, trois seront mis très prochainement à la disposition des étudiants qui viennent travailler dans nos locaux. Du reste la fréquentation de la bibliothèque est en constante augmentation et certains jours, il y a tout juste assez de place pour accueillir tous les lecteurs. Ce qui va nous pousser à demander de nouveaux ordinateurs à tous nos mécènes, la Société Patrimoine, Matra, le Crédit Foncier de France, la Semvat, les Hôpitaux de Toulouse, France Télécom, la société Latécoère, MTD. Notre ambition serait d'en posséder une dizaine laissés à la disposition des consultants de la bibliothèque.

Par ailleurs la Ville de Toulouse ne se contentant pas de fournir les locaux et les meubles s'est engagée à participer au paiement et à l'embauche, dans le cadre d'un emploi à caractère social, d'un bibliothécaire, dont le recrutement est imminent, destiné à travailler aux bibliothèques des six Académies de l'Hôtel d'Assézat. Enfin elle a également augmenté, sous l'impulsion de MM. Puel et Andrès, le montant des subventions allouées aux Académies.

L'aménagement des nouveaux locaux, les petits réglages consécutifs à toute nouvelle installation ne nous ont pas empêché de poursuivre la tâche qui est la nôtre : l'encouragement à la recherche, la publication de communications scientifiques et la tenue de nos séances. C'est ainsi que nous avons publié dans les délais le tome 56 de nos *Mémoires* (338 p.) et que nous avons atteint maintenant la vitesse de croisière pour cette revue qui s'installe dans le paysage scientifique français et dont la publication a été saluée cette année par la presse régionale. Elle ne compte pas moins de 14 articles auxquels s'ajoutent les 50 pages du *Bulletin*. En la consultant vous constaterez que cette année l'accent a été mis sur Toulouse et sa région proche à l'exception de deux articles, l'un de M. Salvan-Guillotin consacré aux *Peintures murales d'Antist dans les Hautes Pyrénées*, l'autre de M. Gilles Séraphin sur *Le château de Fumel et la Renaissance dans le Haut-Agenais et le Périgord méridional*.

La plus grande partie des articles touchent la période moderne. On compte cependant la publication de M. Jean Catalo sur les fouilles entreprises au n° 4 de la Rue Clémence Isaure, c'est-à-dire sur l'emplacement même des nouveaux locaux des Académies et Sociétés Savantes et qui ont révélé les modifications du tracé urbain dans le quartier de l'Hôtel d'Assézat de l'Antiquité au Moyen Âge. On compte également l'article de M. Patrice Cabau sur *Deux chroniques composées à Toulouse dans la seconde moitié du XIII^e siècle* et celui de MM. Mange et Julien sur *La restauration au XIX^e siècle de la chapelle Saint-Exupère de Blagnac*.

Mais pour le reste, ce sont les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles qui ont occupé nos séances avec les communications de MM. Ginesty et Tollon sur *Nouveaux documents sur le château de Saint-Élix*, de Jean-Luc Boudartchouk sur *Une section de la courtine du rempart du Bazacle au XVI^e siècle*, de Mme Blanc-Rouquette sur *L'église Saint-Quentin, siège de la chambre syndicale des imprimeurs et libraires toulousains*, église qui était située sur l'emplacement de la porte romaine exhumée lors du creusement du parking du Capitole. De même c'est la période moderne qui est concernée par les communications du Père Montagnes sur *Un diplôme de la Confrérie du Rosaire au Musée Paul Dupuy*, de M. Pascal Julien sur *Imagerie et propagande imprimée à Saint-Sernin de Toulouse*, par les études de M. Pascal Bertrand sur *Une suite de tapisseries des Actes des Apôtres par Raphaël à la cathédrale de Toulouse* et de M. Latour sur *L'appui de communion de l'église Saint-Paul d'Auterive*.

La livraison suivante comprendra les communications que nous avons entendues depuis le mois d'avril 1996 c'est-à-dire celles du Père Montagnes, de l'abbé Baccrabère, de Mmes Michèle Heng et Quiterie Cazes, de Mlle Marie-Luce Pujalte, de MM. Daniel Cazes, Pascal Julien, Pascal Bertrand et Christian Mange. Notre secrétaire-adjoint s'est attelé à la tâche et déjà les premiers textes du prochain volume ont été saisis. Nous espérons pouvoir paraître dans les derniers jours de l'année ou les tous premiers de l'année 1998.

Le tableau que l'on peut dresser de l'activité de la Société Archéologique, très positif, est l'œuvre d'un groupe de bénévoles unis qui songent avant tout, pour paraphraser la célèbre formule du président Kennedy, à ce qu'ils peuvent faire pour la Société

Archéologique et non à ce que la Société Archéologique peut faire pour eux. Leur action au cours des dix années où j'ai assumé les charges de Directeur et de Président n'a été rendue possible que par le travail effectué par mes prédécesseurs et en particulier par Michel Labrousse qui a, en quelque sorte, préparé à la fin de ses trente ans de présidence, le terrain sur lequel nous bâtissons aujourd'hui.

Si l'on jette un regard en arrière, cette équipe peut être fière du travail accompli : notre revue s'est améliorée dans sa présentation et dans son contenu, le nombre des membres de la Société Archéologique s'est accru de façon significative (et mardi encore nous admettrons quatre nouveaux membres), le soutien apporté par l'Association des Amis de l'Hôtel d'Assézat est d'un puissant secours, la modernisation du matériel est en cours, la distribution des prix s'est de nouveau accompagnée de la remise de chèques, la bibliothèque et les archives sont en pleine réorganisation, l'installation dans des locaux neufs favorise l'ouverture sur le monde extérieur, le rapprochement avec les consœurs de l'Hôtel d'Assézat au sein de l'Union des Six Académies est une source permanente d'enrichissement, la politique d'échanges de revues, vigoureusement réactivée, participe à l'augmentation d'une bibliothèque déjà fort riche.

Mais nous avons encore un travail matériel important à réaliser tant pour l'informatisation de la bibliothèque que pour l'amélioration de la revue. Maintenant que les problèmes de réinstallation et d'aménagement sont en passe d'être réglés, nous devons dépasser ces questions matérielles pour nous attacher à un ambitieux projet : redonner à la Société Archéologique la place que, sur le plan scientifique et proprement archéologique, elle se doit d'avoir dans une région comme la nôtre, riche en restes préhistoriques, antiques et médiévaux. Il y a là un travail de longue haleine que nous allons entamer et qui aura de quoi occuper mes successeurs.

Je vous remercie de votre attention.

Rapport sur le concours présenté par Mme Christine Delaplace : Mlle Cécile Gloriès reçoit le prix Ourgaud, Mlle Hélène Martin le prix de la Société Archéologique du Midi de la France.

Conférence de M. Pascal Julien, membre de la Société : La sculpture méconnue de l'église Saint-Sernin, de Jean Dubois à Marc Arcis (XVI^e-XVII^e siècles).

SÉANCE DU 8 AVRIL 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; MM. Cabau, Lassure, le Père Montagnes, Nayrolles, Peyrusse, l'abbé Rocacher, Roquebert, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Delaplace, Napoléone, Pujalte, MM. Bertrand, Luce, membres correspondants.

Excusés : M. Latour, Bibliothécaire-archiviste, MM. le général Delpoux, Manuel.

Invité : M. Gérard Villeval

Le Secrétaire-adjoint lit le procès-verbal de la séance du 11 mars, puis Jean Nayrolles celui de la séance du 18 mars. Les deux procès-verbaux sont adoptés.

Le Président souhaite faire remarquer à propos du dernier procès-verbal qu'il faut bien constater que le fonctionnement du concours laisse à désirer. Il souhaiterait qu'à l'avenir un membre de la Société se charge plus spécialement de son organisation dès le mois d'octobre. Le concours n'est d'ailleurs pas réservé aux étudiants : la condition première est que le travail présenté doit être inédit, les membres de la Société ne pouvant évidemment participer au concours.

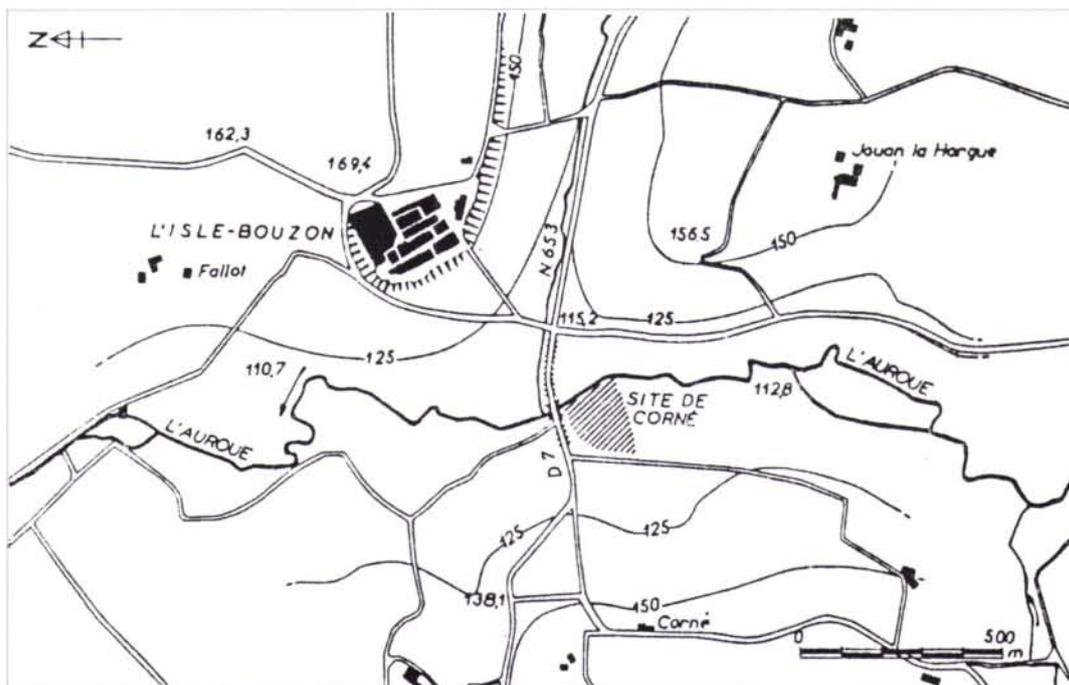
Le Président offre à la Société deux volumes des *Cahiers de Fanjeaux*, dont le volume XXV consacré aux tables et index généraux, et un important lot de photocopies des **archives du duc de Lévis-Mirepoix**. Ces photocopies, réalisées par une personne qui avait eu accès à ces archives pour préparer un travail sur Larroque d'Olmes, ont été récupérées alors qu'elles allaient être jetées. Le Président précise que toutes les pièces sont numérotées, et rappelle que les archives du duc de Lévis-Mirepoix sont désormais consultables aux Archives départementales de l'Ariège à Foix.

Conformément à l'ordre du jour, la Compagnie entend ensuite les rapports sur les candidatures au titre de membre correspondant. Michèle Pradalier-Schlumberger étant empêchée, trois candidatures sont examinées, la quatrième étant renvoyée à une prochaine séance.

Christine Delaplace présente son rapport sur la candidature de Mlle Caterina Magni et lit le rapport rédigé par Jacques Lapart sur la candidature de Mlle Céline Piot. Jean-Marc Luce est le rapporteur de la candidature de Mlle Cécilia D'Ercole. On procède au vote. Les trois postulantes sont élues membres correspondants.

La parole est alors à Jean-Michel Lassure et Gérard Villeval pour une communication sur *Les fouilles médiévales (XII-XIII siècles) de Corné à L'Isle-Bouzon (Gers)* :

« Dans la vallée de l'Auroue, à 400 m seulement au Sud-Ouest du village de L'Isle-Bouzon (1), castelnau installé vers 1250 (sa charte de coutumes est de 1267) sur la bordure du plateau calcaire qui domine la rivière à l'Est, le site médiéval de Corné fait l'objet de fouilles archéologiques depuis 1987. Elles relèvent du programme national H. 18 (*Villages et territoires médiévaux et post-médiévaux*) et s'inscrivent parmi les activités de l'Unité Mixte de Recherches du C.N.R.S. 5 608-UTAH (directeur Jean-Marie Pailler) ainsi que dans une recherche collective sur le monde villageois réalisée par l'U.M.R. 5 591-FRAMESPA (directeur Maurice Berthe). Entreprises à la suite de la mise en culture de prés en bordure de la rivière, elles ont pour l'essentiel été effectuées entre 1989 et 1992 dans le cadre d'une autorisation de fouille de sauvetage programmée (2). Leur problématique, établie à partir des données apportées par une série de sondages en 1988, incluait notamment la vérification de l'existence – que suggérait la



L'ISLE-BOUZON (GERS), CORNÉ.
Le site médiéval de Corné et l'agglomération actuelle de L'isle-bouzon
(extrait du tableau d'assemblage du plan cadastral révisé pour 1985).

proximité mais surtout l'absence de correspondance entre le nom du castelnau voisin de L'Isle-Bouzon et sa localisation géographique – d'une filiation entre les deux centres de peuplement.

En apportant la preuve que le site est constitué de deux parties distinctes – une zone castrale et une zone d'habitat formant un hameau subordonné – elles ont tout d'abord confirmé une indication apportée par la topographie et dont le plan cadastral de 1833 rend parfaitement compte.

Dans la zone castrale, installée à l'intérieur d'un ancien méandre de l'Auroue aujourd'hui indiqué par une simple dépression, les recherches ont mis au jour les puissantes fondations (l. : 2,50 m) d'un tour-salle de plan presque carré (dimensions extérieures 9,50 m x 9,40 m). Conservées sur une hauteur de 2 m environ, elles sont formées de deux parements de moellons calcaires laissés bruts et enserrant un blocage de pierres de même nature liées par un mortier de médiocre qualité.

La manière dont cette zone castrale a été implantée sur un terrain humide et manquant de fermeté, témoigne d'une véritable

maîtrise technique : en même temps qu'était isolé l'intérieur du méandre en barrant celui-ci à son origine, on entreprit la construction de la tour-salle dont les fondations, installées directement sur le sol, sans creusement de tranchées, furent remblayées avec la terre provenant du creusement du nouveau bief. Il en résulta une surélévation du terrain dont le résultat fut la création d'une butte artificielle haute d'environ 2 m mettant l'édifice à l'abri des inondations. On prit aussi la précaution de donner à ces fondations une forte épaisseur – sans doute bien supérieure à celle des murs en élévation – de façon à répartir le poids de l'édifice sur une surface importante.

Un fossé (l. : 21,50 m au sommet et 4,50 m environ à la base, profondeur maximale 2,60 m) que rien ne signalait à la surface du sol et qui résulte d'un remodelage d'une partie de l'ancien lit de l'Auroue, débutait à 3 m à peine à l'Ouest de la tour-salle. Une coupe transversale a montré qu'il possède un profil trapézoïdal dissymétrique, la pente de son bord oriental étant moins accentuée que son opposée. Homogènes et se prolongeant d'un bord à l'autre, les deux couches

supérieures de son remplissage résultent d'un comblement intentionnel. La formation de la partie inférieure de la couche 3 qui comporte du matériel archéologique et des restes végétaux correspond à la période d'occupation du site. Enfin, les blocs et les branchages pris dans la vase qui appartient à l'ancien lit de l'Auroue avec lequel se confond la partie inférieure du fossé proviennent d'un aménagement réalisé lors de la mise en place de la zone castrale pour circuler plus facilement.

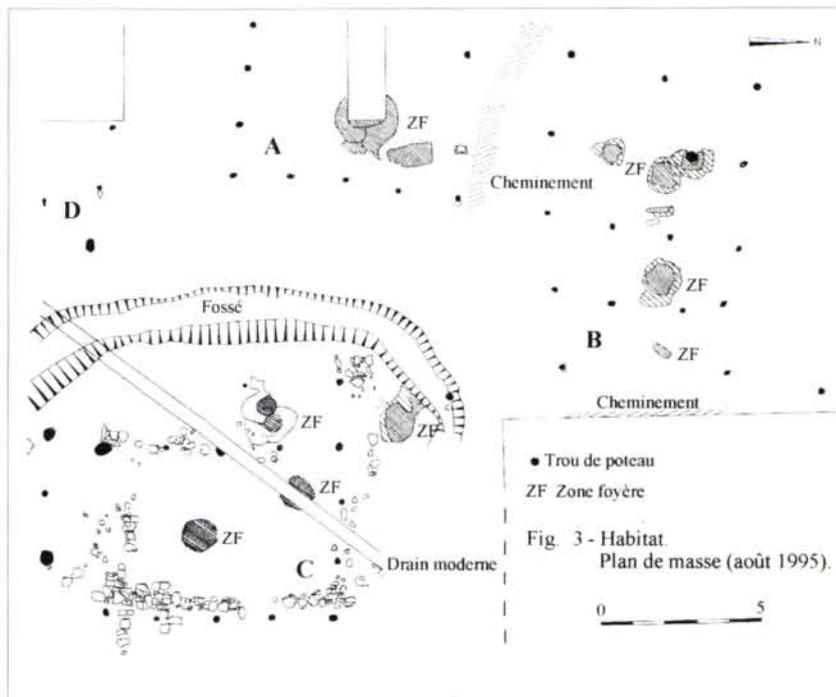
Une cinquantaine de mètres à l'Ouest de la zone castrale, les fouilles ont en partie dégagé un habitat constitué de bâtiments à poteaux porteurs qui se sont révélés en grande partie construits en bois, ce qui paraît surprenant dans cette région où la pierre abonde mais s'observe également sur d'autres sites contemporains de Corné explorés ces dernières années dans le Gers et en Lot-et-Garonne (3).

Indication que ces bâtiments desservis par des passages empierrés étaient des habitations, de simples foyers en argile dont le dessus, presque toujours fortement bombé, présente parfois des incisions se recoupant, constituent leur seule installation intérieure encore observable. Aucune trace de sol aménagé n'a été observée. L'évacuation incomplète des cendres provenant des foyers et des restes de toute nature provenant des activités des habitants, la boue apportée par la circulation de ces derniers ont provoqué un exhaussement progressif du niveau d'occupation et expliquent les superpositions de foyers fréquemment observées.

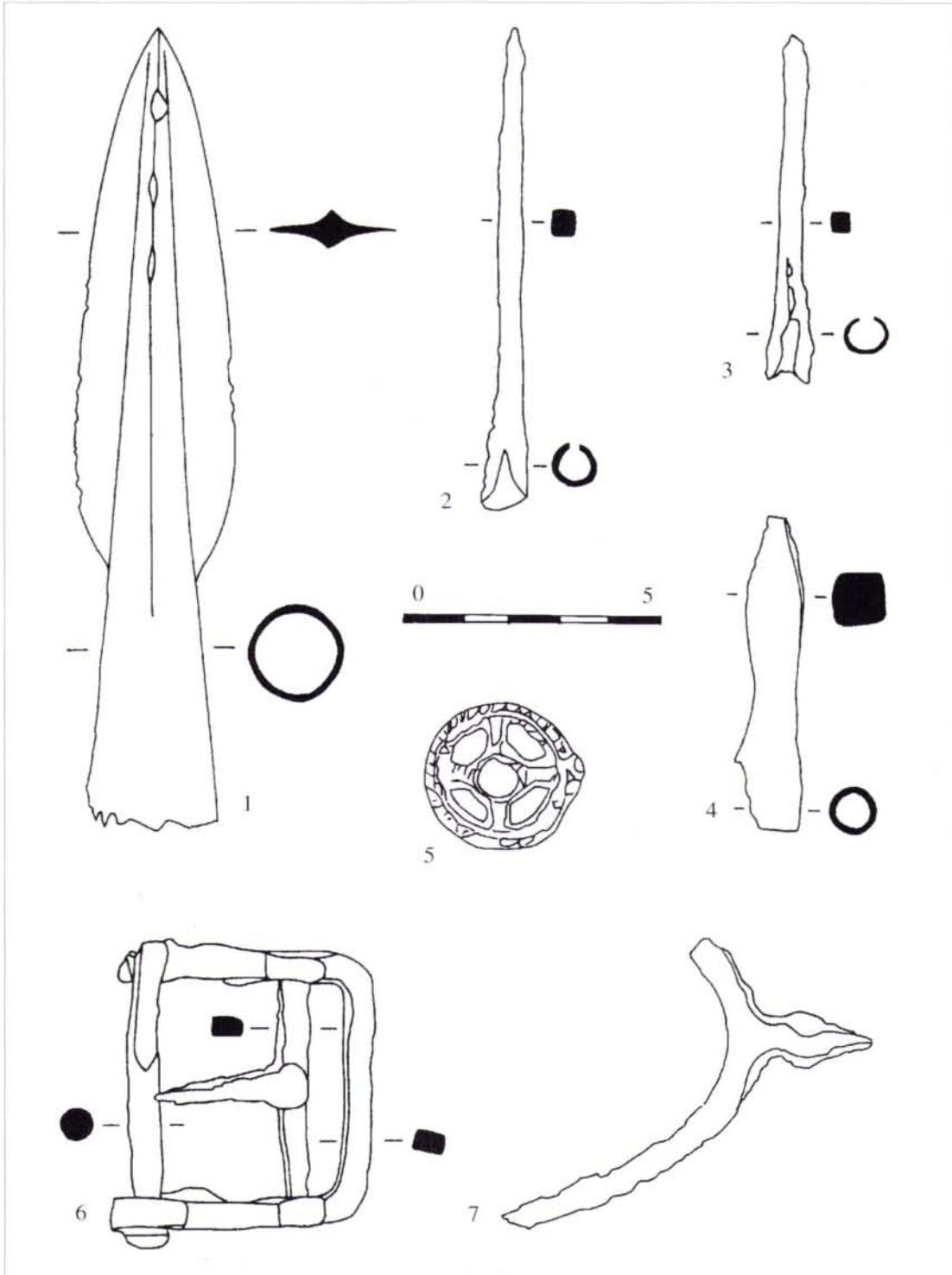
Le seul bâtiment entièrement fouillé (B) a la forme d'un trapèze allongé. D'une surface d'environ 52 m², il a une longueur de 10 m au sud et de 9 m au Nord. De 5,20 m à l'extrémité orientale, sa largeur passe à 5,90 m à l'extrémité opposée. Il est matérialisé au sol par seize trous de poteau dont l'un, creusé au détriment d'un foyer, est la conséquence d'une réparation. Les cinq trous de poteau de chacun des grands côtés se font face et délimitent quatre travées. En se fondant sur l'emplacement des zones foyères, on peut avancer que l'intérieur était partagé en trois cellules, celle située à l'Ouest incluant deux travées.

En raison de l'épaisseur des sédiments à évacuer, seule la partie orientale de l'habitation A, dont la largeur s'est révélée de 7 m, a pu être dégagée. Si un trou de poteau repéré au fond d'une tranchée de reconnaissance en fait effectivement partie, elle mesurait presque 10 m et avait une surface voisine de 70 m². Neuf trous de poteau ont été localisés : sur le petit côté, trois trous de poteau intermédiaires sont encadrés par les poteaux corniers, trois autres appartiennent au grand côté sud, un seul à son opposé. À son extrémité est, elle comporte une zone foyère formée de trois aires dont deux se superposent tandis que la troisième, en position supérieure, est en léger décalage. Une quatrième aire est placée un peu à l'écart. La stratigraphie indique un remaniement généralisé du bâtiment avec installation d'une nouvelle zone foyère plus à l'Ouest mais il ne semble pas avoir concerné la structure du bâtiment car aucun trou de poteau attribuable à ces travaux n'a jusqu'ici été localisé.

La fouille de l'habitation C est également incomplète. À l'Ouest un fossé creusé dans le substratum argileux la protégeait de



L'ISLE-BOUZON (GERS), CORNÉ. Habitat. Plan de masse (août 1995).



L'ISLE-BOUZON (GERS), CORNÉ.

Objets découverts en 1995 : 1. Fer de lance ; 2-4. Fers de trait ; 5. Rouelle en plomb ; 6. Boucle de harnais ; 7. Fragment d'éperon.

l'humidité en recueillant les eaux de ruissellement et en les évacuant latéralement. Il dessine un léger arc de cercle mais se recourbe brusquement vers l'Est à ses deux extrémités, son profil est dissymétrique (sa largeur atteint 2,25 m à l'ouverture, elle est de 1 m au fond pour une profondeur de 0,45 m). Une seule pièce a pu être dégagée. Elle mesure 8,70 m de long et 5,40 m de large, (soit une surface de 47 m²) et 16 trous de poteau creusés de façon à se faire face deux à deux la délimitent. Les trous intermédiaires sont au nombre de quatre sur les grand côtés, de deux sur les autres. Élevée sans liant avec des matériaux divers (pierres calcaires, blocs équarris, morceaux de tuiles à rebords antiques et même, de meules à moudre) qui se superposent parfois sur deux rangs, une murette fait le tour de cette pièce, ne laissant en dehors que la travée sud. Elle est dans le même alignement que les trous de poteau sur trois côtés mais nettement en avant de ceux de la rangée ouest, ce qui empêche, semble-t-il, de l'identifier comme un solin. Sa fonction était peut-être de protéger de l'incendie les parois de l'habitation car on observe que la couche d'argile répandue pour réaliser l'aire de combustion la plus ancienne de la zone foyère pratiquement au centre de la salle se prolonge jusqu'à elle. Dans l'angle nord-ouest, une seconde zone foyère comporte également deux aires de combustion superposées.

Près de l'angle nord-est de la pièce, du côté ouest, deux trous de poteau font supposer l'existence d'un appentis. Dans sa partie sud, une zone foyère est formée d'une aire de combustion à laquelle deux autres, placées côte à côte, sont venues se superposer. À proximité de l'angle nord-est de la pièce, deux autres aires de combustion superposées touchent à la bordure du fossé et, comme paraît l'indiquer un trou de poteau situé juste au pied de sa berge externe, il est possible que l'appentis ait été prolongé après comblement de ce dernier.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire le bâtiment D dont seul l'angle nord-est a été mis au jour.

Abondant et diversifié, le mobilier recueilli est soit domestique soit lié à des activités agricoles ou artisanales mais le nombre élevé d'accessoires d'équitation (mors, étrier, boucles, phanères, branlants et pendentif de harnais) et d'armes est surprenant. Alors que les structures découvertes sont à cet égard peu parlantes, un outillage fort diversifié et abondant mais aussi des déchets de fabrication ont permis d'identifier les diverses activités pratiquées à Corné. Comme on pouvait s'y attendre, l'agriculture venait au premier plan et les identifications effectuées par M.-P. Ruas, Chargée de recherches au C.N.R.S. (U.M.R. 5 608), ont confirmé, qu'à l'exemple des autres sites médiévaux de la région, il s'agissait d'une polyculture à dominante céréalière (orge, blé tendre, avoine) à laquelle était associée une légumineuse, la féverole. Les vestiges fauniques montrent l'importance de l'élevage (porc, bœuf, ovicapridés, cheval, âne, poule, coq, chien et chat).

La transformation des fibres textiles – lin et, sans doute, laine – occupait une large place dans cet artisanat domestique. Elle est attestée par de nombreuses dents en fer de peignes servant pour le cardage. Deux ties de fuseau également en fer et, surtout, une multitude de fusaïoles découpées dans un tesson ou modelées (715 exemplaires) indiquent la large place que tenait le filage tandis qu'une série de pitons d'un modèle particulier – similaires aux « tenter-hooks » des sites médiévaux anglais, ils témoignent de l'existence de tendeurs pour le séchage des étoffes qui, au sortir du métier, subissaient un lavage – sont la preuve que le tissage se pratiquait sur place. Enfin, tout un ensemble d'objets se rapporte à la confection et à la couture (ciseaux, dés à coudre, épingles, aiguilles, passe-lacets).

Si le travail de l'os (fabrication de passe-lacets notamment), de la corne ou des bois de cervidés paraît avoir été relativement délaissé, il en va autrement de celui des peaux qu'attestent nombre de raclours ou « paroïrs » utilisés pour dégraisser leur revers avant tannage. Des alènes et divers perçoirs indiquent la réalisation d'objets en cuir. Mis en évidence à propos de la construction, le rôle joué par le bois trouve une confirmation dans la découverte d'une série d'outils (eissettes, tarières et haches) utilisés pour les travaux de charpenterie et de menuiserie. L'absence de scies est par contre totale. D'assez nombreux culots de fer indiquent l'existence d'une forge permettant la fabrication de matériel agricole ou d'objets usuels ainsi que leur réparation. Une valve de moule utilisé pour la production de croix pectorales en plomb ou en étain est révélatrice d'une activité produisant pour la vente.

Un artisanat, signalé également sur d'autres sites médiévaux de la région (Luzan, L'Isle-Jourdain), est celui du remploi, pour la réalisation d'objets utilisés quotidiennement, de matériaux en terre cuite (débris de tuiles à rebords et de céramiques, petits objets en métal) récupérés sur des sites antiques voisins. Il ont notamment servi à la fabrication de fusaïoles, de pions de jeu ainsi que d'opercules parfois appelés palets-disques.

À ces activités mettant en jeu des compétences techniques plus ou moins grandes et à l'origine d'échanges commerciaux dont des monnaies – il s'agit exclusivement de deniers et d'oboles de Morlaas – et des méreaux en nombre élevé (35) apportent le témoignage, s'ajoutait l'accueil des pèlerins. C'est ce que semble indiquer la découverte d'une extrémité ferrée d'un bâton et, à l'intérieur d'une habitation pour quelques-unes, de coquilles Saint-Jacques percées pour être fixées sur un vêtement. Corné se trouvait peut-être à proximité d'une bretelle de la « *via podensis* » qui passait à Flamarens, une dizaine de kilomètres plus au Nord.



L'ISLE-BOUZON (GERS), CORNÉ. Applique décorative représentant un masque léonin (alliage cuivreux doré).

12

Il est difficile d'évaluer la place que tiennent les divertissements mais leur diversité a pu être constatée. Les jeux de table avaient une part importante (pions de jeu) mais les échecs pourtant attestés sur maints sites médiévaux (en Gascogne même, un pion de jeu d'échecs figure parmi le mobilier livré par la motte I de Panassac) semblent avoir été ignorés. Une guimbarde et, dernier vestige d'une viole, un cordier en os indiquent que la musique avait également sa place.

Divertissement mais aussi entraînement à la guerre, la chasse était largement pratiquée à en juger par le nombre élevé d'armes (fers de javelines, pointes de flèches et fers de trait de divers modèles) utilisables pour cette activité dont le produit permettait de diversifier l'alimentation carnée. Parmi les animaux chassés figuraient surtout le sanglier, le cerf et le chevreuil. Bien que l'on soit à proximité d'un cours d'eau, la pêche n'a par contre laissé que peu de témoignages (un hameçon et quelques plombs, semble-t-il) mais il faut tenir compte du fait que l'essentiel de l'équipement (filets, nasses, paniers) était en matériaux périssables.

Les tâches domestiques absorbaient sans doute une grande partie du temps des habitants qui, pour la préparation des aliments, devaient transformer eux-mêmes les produits agricoles en matières utilisables. Des meules en poudingue – toutes ont curieusement été retrouvées brisées – indiquent la mouture de diverses céréales ou graines consommées sous forme de bouillie. Les témoignages de deux activités particulières ont été recueillis. La première était la torréfaction de graines de céréales qui, abandonnées parce que carbonisées, ont été retrouvées dans l'habitat en bordure de plusieurs foyers. La raison de cette opération reste imprécise : peut-être visait-elle à assurer leur conservation ou, lorsqu'il s'agissait d'espèces vêtues, à les débarrasser, après battage, de leurs enveloppes ? La seconde, attestée par la trouvaille de nombreuses coquilles carbonisées et, aussi, d'une cinquantaine de petites lames en fer pouvant provenir de cernoirs, paraît être l'ouverture de noix pour l'extraction des cerneaux dont le broyage fournira l'huile destinée à l'alimentation et l'éclairage.

Une telle abondance de documents archéologiques donne l'impression que l'on a affaire à une communauté particulièrement laborieuse s'efforçant de tirer de la nature tout ce qu'elle peut produire. Dans une gamme de travaux variés lui permettant de subvenir à l'essentiel de ses besoins, elle fait preuve d'aptitudes techniques diverses et d'un savoir-faire incontestables. Définir son statut est malaisé. S'il est évident que sa tâche essentielle était d'exploiter les terres d'un domaine, de pourvoir à l'entretien de ceux qui le détiennent et de les servir, elle semble avoir bénéficié d'une marge de liberté rendant possibles certaines activités pourvoyeuses d'un supplément de ressources personnelles.

La chronologie du site – entre 1150 et 1250 approximativement – a été obtenue par l'étude comparative du matériel, notamment avec celui d'autres gisements médiévaux fouillés récemment – L'Isle-Jourdain (Gers) et Landorthe (Haute-Garonne) – et confirmée par deux analyses au C 14. Cette fourchette chronologique permet d'envisager que le Boson de L'Isle mentionné en 1176 par une charte de donation du cartulaire de l'abbaye de Gimont fut, sinon à l'origine de la création du site de Corné, du moins un de ses détenteurs (4). C'est en tout cas ce que semble indiquer la présence, parmi les cautions de l'acte (*fidejussores*) de l'évêque de Lectoure, Garsia Sanche, et surtout de Bernard de Saint-Créac, village limitrophe de L'Isle-Bouzon.

La stratigraphie de l'habitat d'où toute trace de destruction brutale et, notamment, d'incendie est exclue comme les conditions de gisement du mobilier font exclure l'éventualité d'une désertion forcée liée à un événement tel qu'un fait de guerre. Il apparaît dès lors que l'abandon de Corné et le départ de ses habitants n'ont pu être qu'intentionnels. La fondation du castelnau de L'Isle-Bouzon que ses co-seigneurs – Jean et Pierre de L'Isle, Ayssieu III et Géraud de Galard, Fort de Laimont et Guiraud de Sempesserre – dotèrent d'une charte de coutumes en 1267 vient en fait s'inscrire dans un ample phénomène de regroupement de l'habitat dont les origines se situent dans le Latium du X^e siècle et qui, après avoir concerné aux XI^e et XII^e siècles la Provence et le Languedoc, va largement affecter la Gascogne dans le courant du XIII^e siècle.

Les fouilles de Corné donnent un aperçu de l'un des multiples habitats dont diverses sources documentaires indiquent la dissémination dans la campagne gersoise (5) avant les transformations liées au phénomène de la mise en place des castelnaux (6). Mises en lumière par les recherches, les modalités selon lesquelles se sont opérés l'abandon du site et le déplacement de sa population vers le castelnau nouvellement fondé à proximité mais sur un emplacement radicalement différent en ce qui concerne la topographie apparaissent représentatives d'un phénomène général. On les retrouve, par exemple, à propos de l'agglomération voisine de Castelnau d'Arbieu fondée vers la même époque (sa première charte de coutumes, accordée par Arbieu de Labatut, est de 1263) (7) et dont une partie au moins de la population provient de Quinsac, site tout proche dont les matériaux furent quelque temps après récupérés pour la construction de l'enceinte du castelnau (8).

Un nouveau programme de recherches sera mis œuvre à partir de l'été 1997. L'extension des fouilles à l'ensemble du site rendra possible une étude détaillée des diverses structures qu'il recèle et de son organisation spatiale. Une collaboration accrue de spécialistes du paléo-environnement permettra également d'affiner les données disponibles sur le milieu dans lequel évoluaient les habitants et, grâce à une évaluation plus précise des prélèvements opérés, de mieux évaluer la pression subie par ce dernier.

Jean-Michel LASSURE (U.M.R. 5 608-U.T.A.H. C.N.R.S.)
Gérard VILLEVAL.

1. Dans le Nord du département du Gers, L'Isle-Bouzon se trouve à mi-distance de Lectoure et de Saint-Clar.

2. En 1993 et 1995, des sondages ont permis de compléter les acquis des campagnes antérieures.
3. *Vingt ans d'archéologie en Moyenne-Garonne. Occupation du sol du VIII^e siècle avant J.-C. au XIV^e siècle après J.-C.*, p. 14 (Agen), p. 27-28 (Lunac).
4. Abbé CLERGEAC, Cartulaire de l'abbaye de Gimont, *Archives historiques de la Gascogne*, 2^e série, fasc. 9, Paris-Auch, 1905, p. 47.
5. Cf. P. BONNASSIE, « La croissance agricole du Haut Moyen Âge dans la Gaule du Midi et le Nord-Est de la Péninsule ibérique : chronologie, modalités, limites », dans *Flaran 10. La croissance agricole du Haut Moyen Âge. Chronologie, modalités, géographie*, 1990, p. 13-15.
6. Dans le rapport d'activité de l'U.R.A. 247 pour 1995, M. Berthe insiste sur le fait que Corné est représentatif d'« un type d'établissement humain antérieur à la création des bourgs castraux qui constituent une des étapes les plus importantes du peuplement en Gascogne ».
7. B. CURSENTE, *Les castelnaux de la Gascogne médiévale*, 1980, p. 126.
8. B. CURSENTE, *Du casal à l'ostau. Habitat, société, pouvoir dans la Gascogne médiévale*, Dossier de demande d'une habilitation des Recherches, 1995, p. 241, note 84. »

Le Président remercie Jean-Michel Lassure et Gérard Villeval pour cette communication très complète et très abondamment illustrée, qui a déjà en grande partie répondu aux questions qu'il pouvait se poser. Il voudrait cependant avoir des précisions sur la chronologie du site.

Jean-Michel Lassure répond que l'occupation du site correspond aux années 1150-1250, l'abandon paraissant survenir au milieu du XIII^e siècle au profit du castelnau voisin. L'absence de toute trace de violence montre qu'il s'agit d'un abandon volontaire. Le phénomène prend place dans la problématique plus large qui est celle des tours-salles de Lomagne, avec cependant aucune évolution de site comparable jusqu'à présent. Il faut remarquer que le Toulousain, pour lequel les datations sûres font d'ailleurs défaut, connaît une situation très différente. La datation proposée pour le site de Corné à L'Isle-Bouzon est confortée par deux analyses de carbone 14 qui ont donné des dates concordantes vers 1150, et par l'étude des boucles mieux connues aujourd'hui grâce au travail de Michel Barrère.

Le Président remarque qu'il s'agit d'un site qui servira de référence, et demande quel rapport peut être établi avec la tour de La Rouquette à Plieux. Jean-Michel Lassure précise que la tour de La Rouquette, comparable par ses dimensions mais non par sa date, permet d'évoquer l'élévation de celle de L'Isle-Bouzon dont seules les fondations subsistent aujourd'hui.

Répondant à Christine Aribaud, Jean-Michel Lassure indique que la fouille n'a pas livré de tissus, la nature du sol n'en permettant pas la conservation.

Revenant sur l'hypothèse d'un déplacement de Corné vers le site actuel de L'Isle-Bouzon, Louis Peyrusse demande comment il faut expliquer le déplacement de 400 m d'un site dont le mobilier et l'architecture ne paraissent pas vraiment médiocres. Jean-Michel Lassure précise que le matériel n'a rien d'extraordinaire, et que le mobilier retrouvé sur les sites de ce type est partout aussi riche et diversifié : il témoigne du niveau de vie général atteint à cette époque. Le déplacement de la résidence castrale et de son habitat subordonné correspondrait au passage d'un habitat ouvert à un habitat fermé, plusieurs petits seigneurs se groupant dans un castelnau.

Maurice Scellès voudrait savoir si la tour était isolée. Jean-Michel Lassure indique que des bâtiments de construction légère la jouxtaient peut-être.

Henri Pradalier remarque qu'en dehors des quelques objets, en bronze doré par exemple, qui témoignent d'une certaine richesse, le reste du matériel appartient à des productions très médiocres, ce que confirme Jean-Michel Lassure.

Jean-Michel Lassure ajoute que l'impression qui domine est celle d'un habitat très négligé, ce qui n'a rien de surprenant si l'on garde à l'esprit que des fouilles de *castra* princiers ont révélé des quantités très importantes d'immondices. Maurice Scellès note la vision contrastée qu'offrent les études urbaines et rurales.

Jean-Michel Lassure précise que l'activité de l'habitat subordonné n'était probablement pas seulement agricole ou artisanale. Il y avait peut-être aussi une activité d'accueil, peut-être liée à un chemin secondaire de Saint-Jacques-de-Compostelle, ce dont pourrait témoigner une coquille retrouvée en dehors de toute sépulture, ce qui est assez rare.

En réponse à une question du Président, Jean-Michel Lassure dit que l'on ne dispose pas encore des résultats des analyses des bouses de vache, qui pourraient apporter d'intéressantes informations sur les pollens ou les parasites intestinaux du bétail.

Jean-Marc Luce demande s'il faut considérer que la banquette en pierre et les trous de poteau sont exactement contemporains. Pour Jean-Michel Lassure, la banquette n'est sans doute pas un aménagement postérieur, bien que les trous de poteau n'apparaissent qu'au niveau du sol géologique.

Relevant que les deux tonnes de céramique recueillies représentent une quantité considérable, Jean-Marc Luce demande s'il a été possible d'évaluer le nombre de vases par maison. Gérard Villeval et Jean-Michel Lassure disent que devant l'impossibilité de traiter tous les aspects, le choix a été de mettre l'accent sur l'étude des formes et des pâtes.

Maurice Scellès voudrait savoir pourquoi les trous de poteaux n'apparaissent qu'au niveau du sol géologique. Gérard Villeval répond que c'est la nature du terrain, avec des couches de terres noires sur noires, qui n'a pas permis de les repérer plus tôt.

Patrice Cabau demande si la destruction de la tour-salle est intervenue au moment de la translation. Jean-Michel Lassure et Gérard Villeval pensent qu'elle est en effet à peu près contemporaine du déplacement vers le castelnau fondé par le seigneur de L'Isle-Bouzon et sept autres co-seigneurs et où sont regroupés soixante-dix chefs de famille. Jean-Michel Lassure rappelle que ces tours-salles sont très nombreuses, et qu'il en subsiste encore une autre sur le territoire même de L'Isle-Bouzon, au lieu dit La Tour. Il entretient d'ailleurs une collaboration suivie avec Serge Brunet qui a entrepris l'étude de ces tours-salles. Maurice Scellès évoque les bories des environs de Cahors et mentionne celle de La Biau, près de Gourdon, qui présente de nombreuses analogies avec le site de Corné, bien que la tour conservée soit plus récente.

Jean-Michel Lassure conclut en soulignant tout l'intérêt du site de Corné qui révèle une possible phase intermédiaire entre la motte castrale et le castelnau.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mmes Merlet-Bagnéris, Pradalier-Schlumberger, MM. Cabau, Gilles, Hermet, le Père Montagnes, Peyrusse, l'abbé Rocacher, Roquebert, Tollon, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Delaplace, d'Ercole, Napoléone, Pujalte, MM. Boyer, Burrioni, Ginesty, Manuel, membres correspondants.

Excusé : M. Cazes, Secrétaire Général.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 avril dernier, qui est adopté.

Le Président souhaite la bienvenue à Cecilia d'Ercole, en la félicitant de n'avoir pas tardé à rejoindre notre Compagnie après son élection comme membre correspondant la semaine dernière.

Le Président rend compte de la correspondance manuscrite. C'est en premier lieu M. Patrick Périn qui accepte volontiers de faire partie du comité scientifique de nos *Mémoires*. Le C.T.H.S. nous remercie d'avoir répondu à son questionnaire sur le patrimoine des Sociétés Savantes et nous adresse deux invitations pour le colloque qui se tiendra sur ce thème du 24 au 27 octobre prochains. Enfin, le général Delpoux nous fait part des observations qu'il a pu faire lors de la restauration du pont du Tounis et déplore le « massacre » qu'a alors subi le plus vieux pont de Toulouse. Pour Jean Coppolani, aucun autre parti de restauration n'était toutefois possible, en raison de la très mauvaise qualité de la maçonnerie constituée pour l'essentiel de débris de brique.

Après avoir indiqué la parution du dernier numéro de la *Lettre des Amis de l'Hôtel d'Assezat*, le Président signale plus particulièrement à l'attention de la Compagnie deux articles parus dans la presse : l'un paru dans *La Dépêche du Midi* du 13 avril, à l'occasion de la séance publique, sous la forme d'un entretien avec notre Président ; l'autre, paru dans *Le Monde* du 26 avril, rend compte de la polémique soulevée par les interventions de l'Architecte en chef des Monuments historiques sur le château de Falaise, attaquées devant les tribunaux par plusieurs associations dont MoMus. Le Président relève que certains des arguments avancés contre la réalisation de Falaise sont les mêmes que ceux que l'on opposait à la dérestauration de Saint-Sernin.

La parole est alors à M. Jean-Claude Boyer pour une communication consacrée à *Un cycle de tableaux de Charles-Joseph Natoire (Nîmes, 1700 - Castelgandolfo, 1777) découvert en Languedoc*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie Jean-Claude Boyer d'une communication qui a réservé à notre Compagnie la révélation d'un ensemble inédit attribuable à Natoire, qui ne manquera pas de susciter des questions parmi les modernistes.

Louis Peyrusse remarque que l'état des toiles rend évidemment leur étude assez difficile et empêche d'apprécier leur qualité réelle, mais il voudrait savoir s'il est impossible d'imaginer que Natoire ait fourni les dessins, l'exécution des œuvres étant confiée à des pensionnaires de l'Académie de France à Rome. Pour Jean-Claude Boyer, une telle hypothèse n'aurait rien d'absurde. La difficulté tient déjà en effet à l'état déplorable des toiles, abîmées et très sales, ce qui ne permet pas d'en avoir une appréciation décisive. Il est vrai aussi que Natoire ne fait jamais allusion à ces tableaux dans la correspondance de l'Académie.

Louis Peyrusse demande si la somme de 3 000 livres pour cinq grandes toiles n'est pas un prix bien peu élevé pour un peintre de la renommée de Natoire. Jean-Claude Boyer précise que cette somme n'est mentionnée que par Estadiou qui ne cite aucune source à l'appui de son affirmation ; 3 000 livres ne seraient d'ailleurs pas nécessairement un prix très bas, mais il faut encore imaginer que le peintre est à même de modérer son prix.

À Bruno Tollon qui voudrait savoir si les toiles se trouvent dans leurs lambris d'origine, Jean-Claude Boyer répond qu'il n'en n'est pas sûr.

Guy Ahlsell de Toulza s'étonne de rencontrer des toiles d'un artiste aussi renommé dans une église de dernier plan, et il comprend les réticences de Louis Peyrusse. On est tenté de soupçonner des tableaux réalisés d'après des gravures devant des œuvres sans beaucoup de détails, où dominent de grands aplats avec des couleurs d'une simplicité qui font penser aux productions en série des années 1830. Jean-Claude Boyer lui donne raison en ajoutant que l'un des tableaux reprend d'ailleurs une autre œuvre de Natoire. Il insiste à nouveau sur le fait qu'il ne prétend pas avoir résolu le problème de la commande. Il n'y a cependant pas d'impossibilité et c'est peut-être par l'intermédiaire de Mgr de Bural qu'a pu se faire la commande. Quant au schématisme du dessin des toiles, hormis sans doute celle du maître-autel, il traduit peut-être un effort de Natoire pour s'adapter à une nouvelle période, en effet tout à fait à l'opposé du style des œuvres de l'hôtel de Soubise. Elles révéleraient un tout autre esprit à la fin de la vie du peintre alors que l'on a tendance à penser que Natoire se consacrait alors exclusivement au paysage. Cela dit, il ne serait pas absurde de faire l'hypothèse que Natoire ait fourni les dessins, les toiles étant exécutées par d'autres.

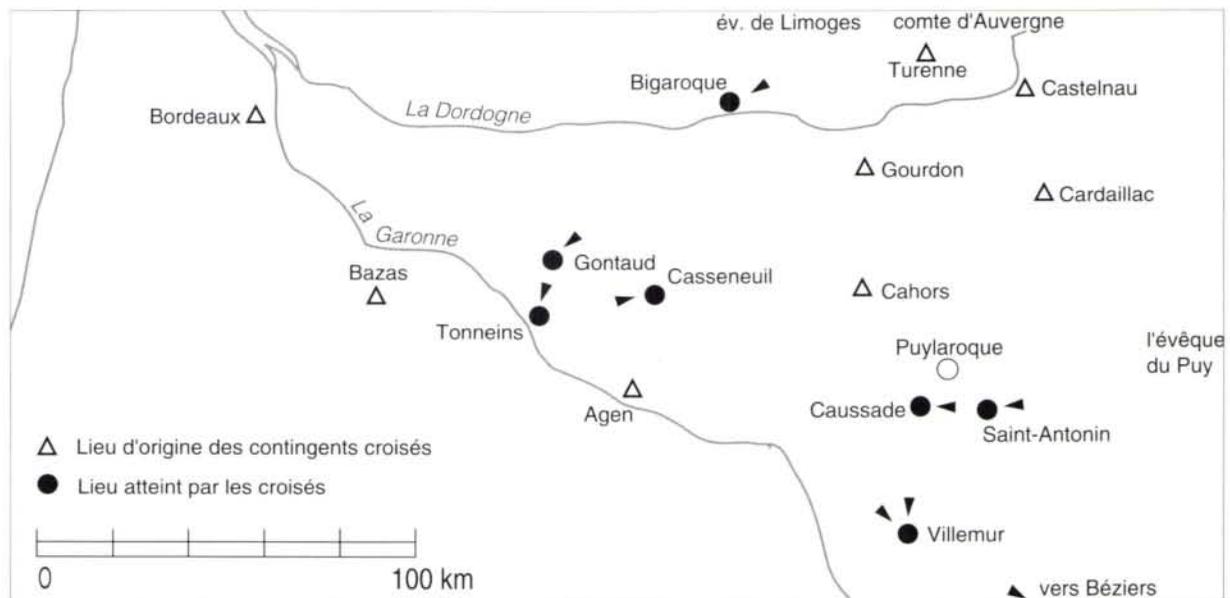
Le Président présente les ouvrages offerts à la Société, avec en premier lieu le dernier recueil de l'Académie des Jeux

floraux ; Gilles Séraphin donne un tiré à part d'un article de Pierre Garrigou Grandchamp, « L'architecture domestique dans les agglomérations périgourdines aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. CXXII (1995), p. 683-728 ; Chantal Fraïsse offre au nom du Centre Marcel-Durliat de Moissac l'ouvrage de Pierre Sirgant, *Moissac bible ouverte*, Montauban : 1996, 391 p., et la réédition des trois premiers volumes des *Études historiques sur Moissac* de Lagrèze-Fossat.

Le Secrétaire-adjoint lit une note que notre confrère Gilles Séraphin adresse à la Société, à propos de **Bigaroque et la croisade contre les Albigeois** :

« Il est d'usage de faire débiter la croisade contre les Albigeois par la prise du *castrum* de Puylaroque en Quercy. Tandis que se mettait en marche l'armée principale de la croisade, forte de vingt mille chevaliers et convergeant vers Béziers, une seconde troupe commandée par le comte d'Auvergne et l'archevêque de Bordeaux se réunissait de son côté. Elle comprenait notamment des Agenais et des Quercinois et parmi eux le vicomte de Turenne, les évêques de Bazas, de Limoges, d'Agen, de Cahors ainsi que les seigneurs de Cardaillac, de Castelnaud (1) et de Gourdon. Cette « avant-croisade » ou « croisade quercinoise », dont M. Roquebert nous rappelle qu'elle précéda chronologiquement la grande chevauchée du sac de Béziers, aurait emporté successivement Puylaroque en Quercy, puis Gontaud et Tonneins en Agenais, avant d'établir ses quartiers devant Casseneuve où Segui de Balencs lui opposa une résistance inattendue. Le siège en échec, les croisés lâchèrent prise et « l'ost de Casseneuve », comme le nomme Guillaume de Tudèle, se dirigea alors vers Villemur-sur-Tarn avant de marcher sans doute vers Béziers ou Carcassonne. Entre temps, l'évêque du Puy, après avoir rançonné Caussade et Saint-Antonin-Noble-Val, avait apporté son renfort à l'armée.

Les premiers faits d'armes de la croisade auraient donc eu lieu, non pas à Béziers, mais à Puylaroque. Toutefois un détail surprend dans ce récit. On saisit mal en effet la logique d'un parcours menant une armée pressée par la quarantaine de Puylaroque



LE TRAJET DE « L'OST DE CASSZNEUIL ». Carte Gilles Séraphin.

à Béziers en tournant le dos à l'objectif et en effectuant d'emblée un détour de près de trois cents kilomètres dans le meilleur des cas. Pour ceux qui partaient de Bordeaux, le périple qui les aurait amenés en Quercy avant de revenir sur leur pas jusqu'à Tonneins et de repartir vers Villemur paraît totalement absurde. Par ailleurs, une troupe en provenance de Puylaroque aurait dû atteindre Casseneuve avant Tonneins et Gontaud. À moins que l'auteur de la Chanson de la Croisade n'ait inversé par erreur l'ordre des localités assiégées par les croisés, on est conduit à supposer qu'un autre Puylaroque pourrait être en cause. Or, si l'on se réfère au texte original, on constate que le vers 312 de Guillaume de Tudèle mentionne en réalité la prise d'un lieu nommé « *Peguarocha* » et non *Poi la Rocha* ou *Poi de la Rocha* comme on l'attendrait.

Cette relecture étant faite, la mention de Gontaud parmi les places assiégées offre dès lors une nouvelle piste. On constate en effet que ce *castrum* avait été possédé, peu de temps avant les événements, par Henri de Gontaud qui venait de décéder, lequel

était seigneur également de Biron et d'un *castrum* nommé Bigaroque en Périgord. De même, il n'est pas indifférent de noter que Tonneins et Casseneuil, les deux autres places assiégées par les croisés, étaient en possession d'un même lignage, les Rovignan. Est-ce un hasard par ailleurs si on retrouve ensemble Hugues de Rovignan seigneur de Casseneuil et Gaston de Gontaud, fils d'Henri, en 1238, dans le cercle des témoins d'un hommage de Gaillard de Beynac, dont le lignage avait précisément été spolié de la coseigneurie de Bigaroque peu avant la croisade.

Au demeurant, les quelques hérétiques brûlés à Casseneuil par les croisés suffisent à peine à expliquer les motivations des croisés dans cette chevauchée en Agenais. Ici, l'identité de l'évêque d'Agen apporte sans doute un élément de réponse. Il s'agissait en effet d'Arnaud de Rovignan qui n'était autre que le frère du seigneur de Casseneuil, Hugues de Rovignan, et vraisemblablement du seigneur de Tonneins, Raimond-Bernard de Rovignan.

L'évêque d'Agen, on est tenté de le soupçonner, serait donc venu faire valoir par la force des intérêts propres, aussi bien à Casseneuil qu'à Tonneins. Quant au *castrum* de Bigaroque, il venait d'être acquis, en même temps que Biron, par un ancien sénéchal de Jean Sans Terre, Martin Algaïs, passé depuis au service du comte de Toulouse. Martin Algaïs succédait ici à Henri de Gontaud dont il avait épousé la fille Aina. On sait que la croisade reparaitra en 1212 en Périgord pour s'emparer de Biron en même temps que de Casseneuil, une fois encore, puis en 1214 pour assiéger Beynac. Martin Algaïs sera d'ailleurs exécuté à l'issue de la prise de son château par Simon de Montfort.

Pour ce qui concerne Bigaroque, on constate seulement que ce *castrum* qui appartient conjointement aux Beynac et aux Gontaud à la fin du XII^e siècle (2), ne figurait plus parmi les possessions de ces familles après la croisade mais qu'il figurait en revanche au nombre des nouvelles possessions périgourdines de l'archevêque de Bordeaux, avec Belvès, Berbiguières et Couze. Ce transfert n'offre-t-il pas a posteriori un motif plausible à l'archevêque de Bordeaux pour avoir conduit les croisés à Bigaroque plutôt qu'à Puylaroque ?

1. R. de Castelnou ou plus probablement B. de Castelnou, mentionné par G. de Tudèle, a été abusivement identifié avec Ratier, seigneur de Castelnau-Montrâtier. Il s'agissait plus vraisemblablement de Bernard de Castelnau, seigneur de Castelnau-Bretenoux.

2. Le *castrum* de Bigaroque est mentionné pour la première fois en 1143 et il semble qu'il appartienne à cette époque à Adémar de Beynac et à Guillaume de Biron, fondateurs de l'abbaye de Cadouin. En 1195, Richard Cœur de Lion avait cédé Beynac et Bigaroque à son capitaine Mercadier, à la suite du décès sans héritier d'Adémar de Beynac et au détriment des collatéraux. Par la suite, les parts tenues par les Biron passèrent par mariage à Gaston de Gontaud. Le nom est écrit *Begaroca* en 1147 et 1195 et *Bigarocha* en 1207.

Bibliographie : *La chanson de la croisade albigeoise*, édition bilingue occitan-français, Paris : Berg, 1984 ; ROQUEBERT (M.), *L'épopée cathare*, t. I, Privat : 1970, p. 240 ; VIGIÉ (A.), « Possessions des Archevêques de Bordeaux en Périgord » dans *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. XV-XVII (1910), p. 357-401. MAUBOURGUET (J.), *Sarlat et le Périgord méridional*, t. I, p. 207-209. »

Michel Roquebert juge la démonstration parfaitement convaincante, tout comme Patrice Cabau qui ajoute que Gilles Séraphin corrige une absurdité longtemps répétée sans autre vérification, alors qu'en effet, du point de vue de la toponymie, il ne pouvait s'agir de Puylaroque.

Le Secrétaire-adjoint rend compte d'une visite qu'il a effectuée le samedi 19 avril dernier à Martres-Tolosane, sur le site de la villa romaine de Chiragan. Sur le terrain labouré ont été récoltées de nombreuses tesselles de pâte de verre, toutes bleues à l'exception d'une tesselle rouge et d'une autre jaune-vert, que l'on fait circuler parmi la Compagnie. Daniel Cazes a indiqué que ces tesselles bleues avaient été mentionnées par les archéologues du XIX^e siècle, mais qu'aucune n'avait été recueillie.

Mais la visite a aussi permis de constater qu'une fouille clandestine avait été pratiquée tout récemment sur le terrain appartenant à notre Société. Il faudra prendre l'avis du Maire de Martres-Tolosane et convenir des mesures à prendre, le Président rappelant que des négociations sont en cours pour enclorre le site, ce qui devra donc être accéléré.

La Compagnie entend ensuite le rapport de Michèle Pradalier-Schlumberger sur la candidature de M. Emmanuel Garland qui est élu membre correspondant.

SÉANCE DU 6 MAI 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; Mme Pradalier-Schlumberger, MM. Blaquièrre, Cabau, Gérard, Gilles, Julien, le Père Montagnes, Nayrolles, Péaud-Lenoël, Peyrusse, l'abbé Rocacher, Roquebert, Tollon, membres titulaires ; M. Costa, membre libre ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Delaplace, Napoléone, Pujalte, M. Bertrand, membres correspondants.

Excusé : M. Coppelani, Directeur.

Le Président ouvre la séance en rappelant que celle-ci sera un peu particulière, puisqu'elle verra se succéder deux communications.

La parole est donc à M. Georges Costa pour une communication consacrée à *Pierre Levesville et la reconstruction de la cathédrale de Nîmes*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie Georges Costa pour cette communication en effet très condensée et qui suscitera sans doute bien des questions sur les interventions des différents architectes et sur Levesville et ses rapports avec Toulouse. Le Président remarque qu'il semble que tous ceux qui interviennent sur le chantier soient recrutés dans un espace géographique assez restreint, excepté Levesville. Georges Costa dit que cela est tout à fait exact : Baudan propose toujours des maçons dont il s'assure plus ou moins le contrôle. En revanche, les chanoines essayent de faire appel à des personnes extérieures comme J. Tuillier, maître architecte de Reims qui travaille à Grenoble, ou les Laurent d'Aix-en-Provence. Georges Costa ajoute que Baudan, qui appartient à la bourgeoisie cévenole et auquel succède son fils dans la charge de maître des œuvres royaux de la sénéchaussée de Nîmes, a fait l'objet d'une thèse à l'Université de Lyon.

Le Président voudrait avoir des précisions sur les malfaçons des contreforts. Pour Georges Costa, c'est sans doute la mauvaise qualité de la pierre qui est en cause, Baudan déclarant d'ailleurs qu'il les a faits plus grands que prévu, mais il est évident que Baudan n'est pas habitué à ce genre de travaux.

Répondant au Président, Georges Costa précise que les apports de Levesville sont connus par deux pièces, le procès-verbal final et un projet, qui était accompagné de dessins qui ont malheureusement disparu, qui contient de nombreuses précisions sur les matériaux et des détails constructifs.

Louis Latour rappelle que Levesville est aussi intervenu sur le pont d'Auterive. À ce propos, il voudrait savoir si l'on connaît pour les édifices religieux, comme pour le pont d'Auterive, des successions d'enchères aboutissant à un rabais final de 30 %, ce qui pourrait expliquer certaines malfaçons. Georges Costa dit combien il a été intéressé par l'article consacré au pont d'Auterive, puis indique que l'on a l'impression que le chantier de la cathédrale de Nîmes fait l'objet d'une sorte d'entente, l'affaire étant traitée sur le plan local.

Pascal Julien demande si l'on connaît le partage du coût de la reconstruction entre les différentes parties. Georges Costa répond par la négative, et ajoute que 100 000 livres devaient être à la charge des chanoines selon une estimation des travaux, mais que le contrat sera finalement passé pour 39 000 livres en 1618.

Bruno Tollon remarque que l'étude du chantier de la cathédrale de Nîmes montre combien on a de difficultés, au pays de la stéréotomie, à trouver des architectes capables de réaliser des voûtes. Cela doit sans doute conduire à réviser les hypothèses de Jean-Marie Pérouse de Montcelo élaborées à partir d'appellations comme celle d'arrière-voûture de Montpellier. Il apparaît que bien souvent on ne trouve pas sur place les architectes ou les entrepreneurs capables de réaliser ces ouvrages. Georges Costa ajoute que les découvertes faites sur la grande vis de Toulouse sont de ce point de vue considérables, et il demande si l'on a d'autres renseignements sur ce Benoît Augier qui œuvre à Toulouse et à Mirepoix. Bruno Tollon dit que l'on ne sait rien de plus, si ce n'est qu'il est appointé par l'évêque de Mirepoix.

Le Président attire l'attention sur le fait que la reconstruction de la cathédrale de Nîmes est encore prévue dans le style gothique, comme pour de nombreux autres édifices religieux d'ailleurs. Pour Bruno Tollon, cela montre que les architectes pouvaient avoir des choix esthétiques radicalement différents, qui nous paraissent aujourd'hui contradictoires. Georges Costa rappelle que les commanditaires ont évidemment un rôle déterminant dans le choix du style. Jean Nayrolles ajoute que la survivance gothique a été très importante en Provence.

Le Président présente les derniers dons d'ouvrages faits à la Société par ses membres :

- de lui-même, l'étude de Maylis Baylé sur La Trinité de Caen ;
- de Pierre Gérard, l'ouvrage de Ferdinand Lot sur les villes de la Gaule.

Puis le Président demande aux membres qui seraient disponibles le lundi 26 mai de 21 heures à 23 heures pour accueillir les visiteurs dans les locaux de notre Société, de se faire connaître.

La parole est alors à Christine Aribaud pour la communication du jour : *Quand une prestigieuse légende masque une mystérieuse origine : la chasuble en cuir de Saint-Bertrand-de-Comminges*, publiée dans ce volume (t. LVII, 1997) de nos *Mémoires*.

Le Président remercie Christine Aribaud pour cette communication qui lui a en particulier permis de découvrir les techniques de travail du cuir. Plusieurs questions lui viennent à l'esprit, la première sur la nature des cuirs utilisés pour les chasubles allemandes. Christine Aribaud précise que les études font défaut sur ce point.

Le Président note alors que l'on ne connaît qu'une seule chasuble en cuir dans le Midi de la France, alors que les devants d'autels en cuir y sont relativement nombreux. Christine Aribaud dit qu'elle ne peut actuellement proposer aucune explication, tout en faisant remarquer que les devants d'autels sont épais et rigides et relèvent d'un traitement très différent des peaux.

Le Président demande s'il faut retenir l'idée que ces chasubles seraient des chasubles de voyage, donc plus facilement transportables. Christine Aribaud dit qu'il s'agit d'une affirmation habituelle mais non vérifiée, et qu'il serait nécessaire de mener la recherche dans les archives en Allemagne, pour laquelle on aimerait d'ailleurs savoir si les chasubles en cuir sont des productions économiques ou non.

Bruno Tollon note que l'on a recours à des techniques très complexes pour imiter le tissu et Louis Peyrusse demande si les

objets recouverts de cuir, coffres et reliures par exemple, relèvent de la même catégorie. Christine Aribaud répond que les techniques sont plus ou moins semblables en particulier dans les imitations de tissus. Louis Peyrusse se déclare abasourdi par la juxtaposition de l'aspect très populaire des motifs et des imitations de matières au contraire très précieuses. Christine Aribaud pense que c'est là que se trouve l'une des clefs de cette recherche, ces chasubles ayant peut-être été retenues pour des raisons économiques par des monastères. Pascal Bertrand n'est pas convaincu par cet argument, et rappelle qu'une chapelle du Vatican est entièrement tapissée de cuir donnant l'impression d'un damas.

Répondant au Président, Christine Aribaud indique que l'ensemble du trésor de Saint-Bertrand-de-Comminges est en assez mauvais état. Pour ce qui est de la chasuble en cuir, un devis a été demandé et envoyé en 1984, mais il est resté sans suite : l'intervention prévue concernait la conservation seule, excluant toute idée de restauration.

Au titre des questions diverses, Pascal Julien attire l'attention sur les graves menaces que représente la circulation automobile pour l'hôtel du Vieux-Raisin, déjà très dégradé. Illustrant son propos d'une diapositive très éloquente, il montre comment il serait sans doute possible de réduire un peu les nuisances dues aux gaz d'échappement en déplaçant le feu tricolore qui se trouve aujourd'hui juste devant le portail de l'hôtel. M. Blaquière confirme l'analyse de Pascal Julien.

La mesure proposée paraît souhaitable mais certainement pas suffisante. Après avoir rappelé que le carrefour d'Esquirol est le point de plus forte pollution de la ville, il est indiqué que les collections du Musée des Augustins ont considérablement souffert de cette proximité, et que c'est à leur déplacement vers 1950 que les sculptures du Musée Saint-Raymond doivent d'être dans un très bon état de conservation. La dégradation est plus difficile à mesurer sur l'hôtel du Vieux-Raisin qui n'a pas été restauré depuis le début du siècle, mais sera malheureusement très vite perceptible à l'Hôtel d'Assézat.

Le Président demande de préparer une lettre qui sera envoyée à la Mairie, en proposant le déplacement du feu de trente ou cinquante mètres.

SÉANCE DU 20 MAI 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; MM. l'abbé Baccrabère, Cabau, Gillis, Julien, Lassure, le Père Montagnes, Péaud-Lenoël, Prin, l'abbé Rocacher, Roquebert, membres titulaires ; M. Costa, membre libre ; Mmes Blanc-Rouquette, Napoléone, MM. Garland, Manuel, membres correspondants.

Excusés : M. Ahlsell de Toulza, Trésorier, Mmes Cazes, d'Ercole, M. Peyrusse.

Invité : M. Moretto.

Le Président souhaite la bienvenue à Emmanuel Garland, tout récemment élu membre correspondant et qui nous fait l'amitié de se joindre à nous, ainsi qu'à M. Moretto, invité ce soir en raison de sa passion pour le château narbonnais sur lequel il s'essaye en particulier à des reconstitutions informatisées.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture des procès-verbaux des séances des 29 avril et 6 mai derniers, qui sont adoptés.

Le Président signale le don par Michel Roquebert de nombreux ouvrages et plaquettes concernant le Comminges, Saint-Antonin-Noble-Val et autres, ainsi que plusieurs numéros de *La Revue du Tarn* qui viennent heureusement combler partiellement une lacune de notre collection. Michel Roquebert offre également à la Société le n° 25 (décembre 1995) de la revue *Heresis*, dans laquelle il a publié une *Petite digression sur le « marteau des hérétiques »* (p. 85-107). Le Président remercie Michel Roquebert au nom de la Société.

Puis le Président annonce à la Compagnie que le Bureau a décidé de nommer une Bibliothécaire-adjointe aux côtés de Louis Latour, en la personne de Christine Delaplace qui a déjà en charge les échanges et qui participe activement avec Maurice Scellès au rangement de la bibliothèque depuis plusieurs mois.

Il indique par ailleurs que la « maison carrée » de Nay, qui a fait l'objet ici d'une communication de Michèle Heng, vient de recevoir le prix de la restauration, également décerné à tous ceux qui ont participé à sa sauvegarde.

Puis le Président détaille le programme de la soirée « porte ouverte » de lundi prochain 26 mai, organisée par l'Association des Amis de l'Hôtel d'Assézat. Il insiste sur le fait que le public a rarement l'occasion de visiter les locaux des Académies et Sociétés savantes, et fait appel aux membres qui seront disponibles ce soir-là pour en assurer la surveillance et la présentation. À titre de rappel, Daniel Cazes refait une présentation rapide des œuvres exposées dans la salle des séances.

À la demande du Président, le Directeur présente ses observations sur la *Contribution des Verts de la Haute-Garonne à la concertation sur le Schéma directeur de l'agglomération toulousaine*. M. Coppolani conclut que ce texte ne manifeste aucune préoccupation concernant la préservation du patrimoine ancien, ni la conservation des sites envisagée du point de vue esthétique.

La parole est alors à Patrice Cabau pour une communication consacrée à *L'ancien château narbonnais de Toulouse et ses origines*.

Le Président remercie Patrice Cabau et propose, en raison de l'heure avancée, de reporter la discussion à la prochaine séance.

SÉANCE DU 2 JUIN 1997

Présents : MM. Pradalier, Président, Coppolani, Directeur, Latour, Bibliothécaire-archiviste, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint ; MM. l'abbé Baccrabère, Cabau, Gérard, Gillis, Julien, le Père Montagnes, Nayrolles, Prin, l'abbé Rocacher, Roquebert, membres titulaires ; Mmes Blanc-Rouquette, Delaplace, Napoléone, Pujalte, Rousset, MM. Burroni, Ginesty, membres correspondants.

Excusés : M. Ahlsell de Toulza, Trésorier.

Invité : M. Moretto.

Le Secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 mai dernier, qui est adopté.

Le Président rend compte de la soirée « porte ouverte » organisée à l'Hôtel d'Assézat le 26 mai dernier. Il remarque que tout s'est déroulé dans une très bonne ambiance et que de très nombreuses personnes ont visité les locaux de notre Société. Il semble bien que l'expérience sera renouvelée l'année prochaine, Michel Plasson souhaitant organiser d'autres concerts dans l'Hôtel d'Assézat.

Enfin, le Président et l'assemblée s'émeuvent de la forme de censure qu'exerce le nouveau conservateur de l'ensemble conventuel des Jacobins à l'encontre du livre de nos confrères Jean Rocacher et Maurice Prin, en interdisant sa vente au comptoir. Le Président annonce qu'il adressera un courrier à ce sujet au Maire de Toulouse.

La parole est à M. Pierre Gérard pour la communication du jour : *Sur les pas des chanoines de Saint-Sernin : San Saturnino de Artajona en Navarre. Genèse d'un prieuré (1086-1183)*.

Le Président remercie Pierre Gérard qui nous a apporté de nombreux renseignements sur ce prieuré navarrais à partir du cartulaire de Saint-Sernin. Les préoccupations des historiens de l'art les portent volontiers vers les édifices eux-mêmes, et le Président demande si les actes contiennent des précisions sur les bâtiments du prieuré. Pierre Gérard précise que c'est le cas pour un seul acte qui mentionne une tour construite par Saint-Sernin et dont on a joui pendant trente ans. D'autres églises apparaissent cependant dans le cartulaire, comme par exemple San Esteban, dans le territoire de Puente la Reina, dont le clocher est dit vers 1104 fait de pierre et de torchis.

Patrice Cabau fait remarquer que l'évêque de Pampelune Pierre d'Anduque, après avoir été oblat à Conques a certes pu se trouver à Saint-Pons, mais n'a pu en être abbé, Frotaire étant abbé de Saint-Pons jusqu'en 1099. Pierre Gérard indiquant qu'il a eu la possibilité de travailler sur les actes originaux des moines de Roncevaux, alors que Mgr Douais n'avait disposé que de copies, Patrice Cabau voudrait en outre savoir si la graphie de ces actes ressemble à la graphie toulousaine. Pierre Gérard précise qu'il s'agit au contraire d'une cursive très proche de l'onciale.

Daniel Cazes profite de cette très intéressante communication pour rappeler que l'iconographie de saint Saturnin est très abondante dans toute cette région, et il évoque l'exemple de Saint-Saturnin de Pampelune. Le plus important cycle peint consacré à la vie de saint Saturnin que l'on connaisse en provient : il s'agit d'admirables peintures murales gothiques qui se trouvent aujourd'hui au Musée de Navarre à Pampelune. Artajona et Pampelune sont une nouvelle occasion de revenir sur le problème de la conservation des sculptures en milieu urbain : à Artajona, en pleine campagne, le tympan du portail est parfaitement conservé alors que le bas-relief placé au-dessus du porche d'entrée de Saint-Saturnin à Pampelune, donnant sur rue, est très dégradé. Daniel Cazes rappelle par ailleurs que la restauration très complète qu'a connue la cathédrale de Pampelune ces dernières années, et qui a été précédée d'une étude archéologique minutieuse, a permis de mettre au jour la cathédrale romane et une série de chapiteaux qui présentent de stupéfiantes similitudes avec la sculpture toulousaine.

Le Président demande que les membres qui souhaitent présenter une communication au cours de la prochaine année académique s'inscrivent sur la liste qu'il met en circulation. Il demande en outre à la Compagnie d'excuser son absence lors de dernière séance de l'année, qui sera donc présidée par notre Directeur.

La fin de la séance est consacrée à la discussion **sur les origines du château narbonnais** qui n'a pu avoir lieu faute de temps à la suite de la communication de Patrice Cabau. Le Président donne tout d'abord la parole à l'abbé Rocacher qui présente des diapositives de la plupart des documents graphiques que Maurice Prin et lui-même ont utilisés pour leur étude de l'édifice.

Patrice Cabau remercie l'abbé Rocacher de nous avoir présenté cette documentation qu'il souhaite utiliser à son tour pour illustrer ses propos.

Répondant à une question de Patrice Cabau, l'abbé Baccrabère reconnaît qu'il savait que le fait de placer deux tours à l'extérieur du rempart romain n'était pas très scientifique (« Observations sur une tour du rempart antique de Toulouse et du tracé de l'enceinte », dans *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, vol. 135, 15^e série, t. IV, 1973, p. 218-219). Quand il a eu mieux dominé le sujet, il a pensé que le château était en fait plutôt sur le rempart romain.

Patrice Cabau évoque l'attaque de la porte en 849, puis la description du *xvi^e* siècle qui lui fait penser à une double porte, du type de la porte d'Auguste à Nîmes. Daniel Cazes dit qu'il a lu Noguier sans jamais parvenir, sur ce point, à bien le comprendre. On peut garder à l'esprit que les portes romaines ont un arc d'entrée, une voûte et un arc de sortie, ce qui serait une lecture plus économique et plus logique du texte. Daniel Cazes rappelle par ailleurs qu'il a proposé l'hypothèse d'une porte et d'un arc de triomphe placé à quelque distance sur la voie romaine. Aucune de ces constructions n'étant conservée, la prudence est de mise et on ne peut exclure l'hypothèse d'une porte-arc de triomphe bien que cette forme paraisse rare et peu probable. Daniel Cazes souligne qu'en tout cas, ce que montre la planche publiée par Noguier ne peut être que le passage latéral d'un arc à trois baies : cela lui paraît clair même si l'hypothèse n'a pas été contrôlée archéologiquement.

La discussion porte ensuite sur les représentations données par les sceaux et leur éventuelle valeur documentaire.

Dans la planche de Nicolas Bertrand et la vue du pont de Tounis, Patrice Cabau voit surtout une cohue monumentale où il ne perçoit pas de structure cohérente : tout au plus reconnaît-on la tour de l'aigle qui est d'ailleurs mal placée. Pour Maurice Prin, si la miniature de Mathieu Cochin juxtapose le château et les moulins du château, qui sont vus depuis le pont Vieux, c'est que celle-ci va à l'essentiel.

Patrice Cabau précise que l'arc de la planche de Noguier se trouvait dans la salle des procureurs où il devait être visible avant la démolition des années 1549-1555. Daniel Cazes le situait à proximité de la tour de l'horloge, laquelle s'y appuyait peut-être. Pour Patrice Cabau cela n'est pas possible, car la tour aurait alors été détruite en même temps ; il ajoute que les pierres récupérées lors de la démolition ont été réutilisées pour la reconstruction des voûtes de la cathédrale Saint-Étienne.

Daniel Cazes saisit l'occasion pour signaler à la Compagnie qu'une découverte toute récente vient de confirmer le emploi de pierres provenant du château narbonnais lors de la reconstruction de la cathédrale dirigée par Pierre Levesville, dont le chantier a été bien étudié par notre confrère Georges Costa. Les travaux actuels ont permis d'observer que du côté sud, un bloc du tas de charge d'un contrefort construit entre 1610 et 1612 avait été retaillé dans une corniche romaine dont subsiste la ligne d'ornement. Il faut cependant remarquer qu'il s'agit là d'un bloc de pierre alors que les éléments de corniche retrouvés en 1839 sur l'emplacement du château narbonnais sont en marbre : on ne peut donc être sûr que tous proviennent d'une même et unique construction romaine.

L'abbé Rocacher, Patrice Cabau et Daniel Cazes analysent alors les différentes découvertes faites sur la place du parlement. L'abbé Rocacher conclut en disant que Maurice Prin et lui-même ne prétendent certes pas avoir les solutions définitives aux nombreux problèmes que pose le château narbonnais.

SÉANCE DU 16 JUIN 1997

Présents : MM. Coppolani, Directeur, Latour, Bibliothécaire-archiviste ; Mme Cazes, MM. l'abbé Baccrabère, Cabau, Hermet, Julien, le Père Montagnes, Manière, Nayrolles, l'abbé Rocacher, Roquebert, membres titulaires ; Mmes Aribaud, Blanc-Rouquette, Delaplace, Jimenez, Napoléone, Pujalte, MM. Bertrand, Burroni, Ginesty, membres correspondants.

Excusés : MM. Pradalier, Président, Ahlsell de Toulza, Trésorier, Cazes, Secrétaire Général, Scellès, Secrétaire-adjoint.

La présidence de la séance est assurée par le Directeur, Jean Coppolani.

L'ordre du jour donne la parole à Pascal Julien pour une communication consacrée à l'*Ample description de la ville de Toulouse par Léon Godefroy (1638)*.

Le Directeur remercie Pascal Julien pour sa présentation et souligne tout l'intérêt que présente ce document, en particulier pour l'architecture toulousaine du *xvii^e* siècle.

L'abbé Rocacher demande si le texte mentionne l'emplacement de la Vierge du Montement de l'église Notre-Dame de la Daurade. La réponse est négative.

Pascal-François Bertrand intervient pour faire remarquer que le texte de Léon Godefroy n'est pas tout à fait inédit et qu'il en a pour sa part fourni une copie à la bibliothèque universitaire de Toulouse à partir de la copie qui existe à la bibliothèque de Bordeaux, il y a de cela un mois à peine. Pascal Julien répond que le texte est en effet connu depuis longtemps, et qu'il l'a lui-même largement utilisé. Mais si la description de Bordeaux a été publiée, celle de Toulouse reste peu accessible. Quitterie Cazes pense qu'il est en effet important que ce texte ne reste pas connu des seuls érudits et qu'il soit donc publié dans son intégralité.

Puisque Pascal Julien a rappelé les descriptions que l'on connaît pour le ^{xv}^e siècle, celle de A. Golnitz ou celle des frères Potter, Jean Nayrolles demande si le texte de Léon Godefroy adopte la même présentation. Pascal Julien indique que l'auteur a le même souci de classification, mais qu'il donne d'abord une description topographique qui précède une présentation organisée par grands thèmes.

Le Directeur donne ensuite la parole à M. Gabriel Manière pour sa communication : *Fours de potiers et de tuiliers gallo-romains et médiévaux de la région de Cazères : les structures*.

Le Directeur remercie M. Gabriel Manière pour sa communication et fait appel aux questions.

Quitterie Cazes souligne la qualité du travail réalisé par M. Manière, en dépit des faibles moyens dont disposait l'archéologie dans les années 1960, et elle s'étonne de la précocité de l'application des techniques scientifiques modernes en particulier pour les datations. M. Gabriel Manière explique comment les ingénieurs avec lesquels il a pu travailler ont apporté leur concours.

Pascal-François Bertrand signale à l'attention de la Compagnie l'exposition consacrée à François de Troyes par le Musée Paul-Dupuy.

Le Directeur prononce la clôture de l'année académique.
